

République Démocratique du Congo



Province du Nord-Kivu

Ministère provincial du Plan

Localisation des Objectifs de développement durable dans le Nord-Kivu



Rapport provincial



République Démocratique du Congo

Province du Nord-Kivu

Ministère provincial du Plan

Localisation des Objectifs de développement durable dans le Nord-Kivu

Rapport provincial



Août 2017



Table des matières

Préface.....	7
Avant-propos.....	9
Sigles et acronymes	11
Liste des figures, tableaux et annexes.....	13
Résumé analytique.....	15
Introduction	17
I. Présentation sommaire de la situation provinciale	19
I.1. Situation physique	19
I.2. Secteur réel.....	20
I.3. Finances publiques	20
I.4. Secteur extérieur	20
I.5. Secteur bancaire.....	20
Contraintes de développement provincial	21
Méthodologies et critères de priorisation	23
III.1. Analyse Rapide Intégrée des stratégies nationales de développement	23
Localisation des ODD, cibles provinciales et indicateurs	30
Fondement et logique de priorisation des ODD, cibles et indicateurs.....	30
Critères et méthodologies de priorisation des cibles ODD	31
Package ODD et cibles provinciales priorisés	32
Financement	37
Budget existant.....	37
Budget des ODD au Nord - Kivu.....	37
Recommandations	41
Bibliographie	43
Annexes	45
Comité d'élaboration	149

En septembre 2015, la RDC avait souscrit avec d'autres États membres des Nations Unies un nouvel agenda international de développement durable dénommé « Objectifs de Développement Durable », ODD en sigle après quinze ans de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les objectifs poursuivis par cet agenda sont : « prôner l'universalité, l'intégration, l'inclusivité et ne laisser personne pour compte ».

La noble ambition de ce nouveau programme de développement est d'en finir avec la pauvreté, la faim, la discrimination, les inégalités et les dégradations environnementales, mission ultime poursuivie par le Gouvernement Provincial. Pour y arriver, il faut beaucoup de travail, de discipline, d'abnégation et de sacrifice.

Fort des engagements pris dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, OMD, le Gouvernement Provincial a conjugué des efforts remarquables pour stabiliser et normaliser la situation politico – sécuritaire de la Province.

En plus de ces efforts, il s'est évertué à mettre fin aux déséquilibres macroéconomiques installés durant la décennie 1990 en relançant la production, consolidant la croissance et améliorant ses effets distributionnels pour faire avancer le développement. Un ambitieux programme des réformes visant à donner un nouveau visage à l'économie provinciale a ainsi été engagé pour améliorer d'une part, la gestion économique et d'autre part, pour créer les conditions propices au développement de l'économico – financière ainsi qu'à l'accroissement des opportunités socio – économiques et environnementales, en particulier pour les couches les plus démunies de la population.

En dépit de la note d'espoir retenue à l'achèvement de la période de mise en œuvre des OMD, la Province reste en proie de certaines pesanteurs dont la persistance de la pauvreté, les inégalités dans toutes leurs dimensions politique, économique, sociale et environnementale sans oublier la persistance de l'insécurité causée par la présence des groupes armés à travers toute la Province.

Ces pesanteurs ont une incidence négative sur le fonctionnement de l'économie et de la qualité de la vie des populations. Les ODD permettent à notre Gouvernement Provincial d'identifier les précédents efforts et d'amorcer une nouvelle dimension de réformes devant conduire à la profonde transformation de l'économie provinciale en vue de son émergence en 2030, avec comme corolaire l'amélioration sensible et durable du bien – être des populations.

Les conclusions de ce rapport qui affine les cibles des ODD priorisées par la Province et donne une estimation du niveau de financement nécessaire à l'atteinte desdites cibles, seront consignées dans le prochain Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2017 – 2021, dont la mise en œuvre impliquerait plusieurs actions et réformes directement liées aux cibles prioritaires ainsi définies afin de consolider la croissance économique, combattre la malnutrition, favoriser la création d'emplois et préserver l'environnement.

Tout en reconnaissant que la Province du Nord – Kivu tient là une opportunité pour son émergence, je formule le vœu que la population du Nord – Kivu croit en elle – même et fasse de sa détermination à aller de l'avant son cheval de bataille pour changer le cours de son histoire. Tout est possible à celui qui croit dans les valeurs que sont le travail, la discipline, l'abnégation et surtout, le sacrifice pour le développement de la Province du Nord – Kivu et le bien – être de sa population.

Honorable Julien PALUKU KAHONGYA

Gouverneur de Province

Sous l'égide des Nations Unies, la Communauté internationale a adopté en septembre 2015 un nouvel Agenda international post 2015, connu sous le vocable des Objectifs de développement durable (ODD). Se situant sur le prolongement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les ODD sont un Programme de développement durable universel qui vise à mettre fin à l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et les discriminations, protéger la planète et ses ressources, et créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, pour un monde plus équitable, prospère et en paix avec lui-même.

Le Système des Nations Unies en RDC en général, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en particulier, ont accompagné dès début 2016 la République démocratique du Congo dans la mise en route des ODD, dans le cadre du processus MAPS (Intégration-Accélération et Appui Stratégique) développé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), en l'appuyant techniquement et financièrement dans les campagnes de sensibilisation, d'appropriation et de portage politique, ainsi que dans le processus de contextualisation/ priorisation des ODD au niveau central, au terme duquel un package national des cibles et indicateurs prioritaires a été défini et intégré dans le Plan national stratégique de développement 2017-2021, en cours de recadrage.

Après avoir appuyé cet exercice de priorisation des ODD au niveau national, le PNUD se félicite de poursuivre son accompagnement pour leur localisation au niveau provincial et local, en particulier dans la Province du Nord-Kivu. Cet exercice de localisation, largement inclusif et participatif, a permis à la Province du Nord-Kivu de définir ses cibles et indicateurs ODD prioritaires qui riment avec ses spécificités et ses priorités de développement.

Le PNUD se réjouit que ce package provincial des ODD prioritaires comprenne des cibles transformationnelles susceptibles (i) d'impulser une croissance soutenue, inclusive et créatrice d'emplois décents et bien rémunérés dans la Province du Nord-Kivu; (ii) d'éliminer la fragilité et les vulnérabilités structurelles de la Province dans toutes ses dimensions (politique, économique, sociale et écologique); et (iii) de promouvoir des institutions efficaces et transparentes, pour une province en paix et en cohésion avec elle-même.

Le PNUD reste convaincu, à divers égards, que – fondés sur les principes d'universalité, d'inclusivité et de durabilité – les Objectifs de développement durable constituent une véritable opportunité pour la République démocratique du Congo d'amorcer son virage social et de réaliser son objectif d'émergence à l'horizon 2035. Cependant, dans le contexte actuel de décentralisation, l'atteinte de ces résultats dépendront, sous une large mesure, du niveau et du degré du portage politique des ODD au niveau provincial et local, et de la manière dont chaque province s'en appropriera et les mettra en œuvre.

Dans tous les cas, le PNUD demeure persuadé que ces priorités ODD seront reflétées intégralement dans les stratégies sectorielles de la province et intégrées dans le Plan provincial de développement (PDP) en cours d'élaboration.

Le PNUD réitère, dans le cadre d'un partenariat sincère, sa disponibilité à soutenir les efforts du Gouvernement provincial du Nord-Kivu dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement, et à mobiliser les partenaires et les bailleurs des fonds potentiels pour le financement des priorités ODD de la Province, au plus grand bénéfice de sa population.



Priya GAJRAJ

Directeur Pays / PNUD

Sigles et acronymes

AFP	Alliance française de développement
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BPPS	Bureau for policy and programme support (service de soutien aux politiques et programme)
CAO	Cadres d'accélération des OMD
CDF	Franc congolais
COP21	21 ^e Conférence des parties
DEP	Direction d'étude et de planification
DSCR	Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
GTO	Groupe de travail ouvert intergouvernemental
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indicateur de développement humain
MAPS	Mainstreaming, Accelerating and Policy support (Stratégie d'intégration – Accélération – Appuis aux politiques)
MTN	Maladie non transmissibles
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDD	Observatoire congolais du Développement Durable
ODI	Overseas Development Institute
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PAP	Programme d'actions prioritaires
PIB	Produit intérieur brut
PDP	Plan de Développement Provincial
PDT	
PMA	Pays moins avancé
PNSD	Plan national stratégique de développement

PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
RIA	Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Intégrée)
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation
RSCA	Régional Service Center for Africa
SNDG	Sustainable development solutions network (Réseau solutions pour ledéveloppement durable)
UNDG	United Nations Development Group (Groupe des Nations-Unies pour leDéveloppement)
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducationion, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
USD	Dollar américain
UNTT	The UN system Task Team on the post-2015 UN development agenda
VIH/Sida	Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis

Liste des figures, tableaux et annexes

Tableau 1.	Domaines/Secteurs nationaux prioritaires
Tableau 2.	RIA 1 – Partie I : Les personnes
Tableau 3.	RIA 1 – Partie II : Croissance
Tableau 4.	RIA 1 – Partie III : Environnement
Tableau 5.	RIA 1 – Partie IV : Institutions et Gouvernance
Tableau 6.	Présentation synthèse de l’agenda 2030
Tableau 7.	Critères de priorisation des ODD
Tableau 8.	Package provincial de l’Agenda post-2015
Tableau 9.	Cartographie du package provincial
Tableau 10.	Cartographie des ODD au niveau national et provincial
Tableau 11.	Estimation d’investissements
Annexe 1 :	Package National de cibles des ODD priorisées et leurs indicateurs
Annexe 2.	Plans et stratégies provinciaux et sectoriels consultés
Annexe 3.	RIA 2
Annexe 4.	Matrice de priorisation des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Nord - Kivu

Comme membre des Nations-Unies, la République Démocratique du Congo est dans le nouvel agenda 2030, lequel agenda est flexible de sorte que chaque pays-membre est libre de contextualiser et de prioriser ses cibles en fonction de ses spécificités nationales. Pour ce qui est de la RDC l'exercice a été poussé plus loin, jusqu'au niveau des provinces. C'est ainsi que la province du Nord Kivu placée parmi les pionniers, s'est lancée dans ce processus combien important pour son développement intégral. Ce rapport donne ainsi un aperçu du processus de localisation (contextualisation et de priorisation au niveau de la province), en mettant en exergue quelques défis qui doivent être relevés par le Nord Kivu.

Les principales observations à retenir de ce rapport sont :

1. Malgré les efforts engagés dans un contexte difficile et fragile la RDC n'a pas pu atteindre les OMD. Le Nord Kivu faisant partie du pays partage donc le même bilan. Les ODD étant la continuation des OMD fait que des défis importants restent à relever dans ce nouvel agenda, surtout pour cette province en proie à des violences récurrentes, pour prétendre atteindre les objectifs fixés.
2. Le nouvel agenda prône l'universalité, l'intégration et l'inclusivité (ne laisser personne pour compte). Toutefois, l'universalité ne signifie pas uniformité ; elle implique aussi des différenciations. Ainsi chaque province, sur base des critères objectifs, est appelée à faire des arbitrages et maximiser les synergies entre les cibles pour leur intégration dans les politiques provinciales, territoriales et locales en vue de faire bénéficier les ODD à tous par l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités.
3. L'Agenda post-2015 constitue à la fois une opportunité et un défi pour la RDC en générale et le Nord Kivu en particulier. Une opportunité dans la mesure où ce programme mondial ambitieux pourra, par son dynamisme, servir de catalyseur de l'émergence. Surtout par le fait que cette province est frontalière à plusieurs pays et peu facilité l'intégration régionale du pays. Toutefois, le contexte du Nord Kivu caractérisé notamment par l'insécurité, la présence des groupes armés sont autant de pesanteurs susceptibles d'inhiber les efforts.
4. En ce qui concerne le Nord Kivu, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 100 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre (dont 12 ne s'appliquent pas aux provinces), les 19 cibles relatives au partenariat (dont 8 ne s'appliquent pas aux provinces) et les deux cibles (14.6 et 14.7) qui ne s'appliquent pas aux pays en développement.
5. Le package provincial priorisé des cibles ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 37 cibles et 60 indicateurs, hormis les cibles relatives à la mise en œuvre et les cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. Il représente 36% des 100 cibles à prioriser et 22,5% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités de la province est en harmonie avec la vision d'émergence du pays à l'horizon 2030. Elle garantit une intégration aisée dans les plans et stratégies de développement de la province tant territoriaux que locaux et assure efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.
6. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans la province du Nord Kivu, nécessite des ressources financières et technologiques importantes. L'investissement minimum total requis par an pour la province du Nord Kivu, est estimé à 2,52 milliards de dollars, soit 12,59 milliards pour le quinquennat.
7. Pour relever le défi financier des ODD au Nord Kivu, la province doit trouver comment mobiliser et transmettre les ressources financières et technologiques avec l'appui du Gouvernement Central aux besoins de son développement durable. En dehors du fait que la province doit capitaliser ces différentes ressources, le Gouvernement Central devra clarifier les divergences qui persistent sur la gestion des fonds de rétrocession parce que indispensable au développement des provinces.

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté sous l'égide des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan d'action mondial pour l'humanité, la planète et la prospérité pour les 15 prochaines années. Le programme met l'homme au cœur du développement et vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement des sociétés plus pacifiques et inclusives. S'inscrivant dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ce nouveau programme comprend dix-sept Objectifs de Développement Durables (ODD), assortis de 169 cibles et 241 indicateurs. Les objectifs et les cibles ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et environnementale.

Pour la République Démocratique du Congo (RDC), le programme de développement à l'horizon 2030 constitue une opportunité devant servir de catalyseur de l'ambition de l'émergence et de développement du pays tout en sachant que la réussite de cet agenda dépend largement de la manière dont chaque province le mettra en œuvre. C'est dans cette optique qu'une mission de Localisation et priorisation des cibles ODD a été diligentée dans quatre provinces dont celle du Nord Kivu. Elle fait suite à l'opération de Contextualisation et Priorisation des cibles ODD au niveau national. Car chaque province ayant des situations, des priorités et des niveaux de développement spécifiques, devrait définir ses cibles qui sont en harmonie avec ses spécificités et devant être intégrées dans les Plans et stratégies de développement provinciaux. A ce titre, le cadre programmatique actuel de la province, à savoir le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi (PQCE 2011-2015) opérationnalisé par le Programme d'Action Prioritaires de la province (PAP-Harmonisé), a été passé en revue.

Pour permettre une meilleure insertion des ODD dans le Plan de Développement Provincial quinquennal (PDP) 2017-2021, l'OCDD, avec l'appui du Système des Nations Unies, a conduit de mai à juin 2017 un processus de localisation et d'intégration des ODD et cibles dans le cadre de la planification provinciale, suivant l'approche « **Stratégie d'Intégration – Accélération - Appui aux politiques** » communément connue sous le nom du « *Mainstreaming, Accelerating and Policy Support* » (MAPS en sigle), développée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) pour appuyer les gouvernements dans la mise en œuvre des ODD au niveau provincial. Ce processus largement participatif et inclusif, consistant au renforcement des capacités provinciales sur les ODD, l'analyse du cadre de planification existant ainsi que la priorisation des ODD et cibles provinciales, a connu le concours de plusieurs parties prenantes : gouvernement provincial, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, a abouti à l'obtention du package provincial priorisé.

En effet, au regard des différences de développement spécifique à chaque province du pays et vu le souci de décentralisation, il est primordial, tout en assurant le caractère national du package priorisé, que les cibles priorisées soient intégrées dans les plans et stratégies de développement provinciaux. Cela implique l'ancrage des ODD dans les pratiques au niveau local, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du leadership local pour encourager le changement.

Le présent rapport de localisation (contextualisation et priorisation) des ODD et cibles provinciales présente le package des ODD et cibles priorisées pour le quinquennat 2017-2021 de la province du Nord Kivu. Il s'inscrit dans le cadre de renforcement des capacités provinciales sur les ODD amorcés cette année (2017) et témoigne du leadership transformateur du gouvernement en vue de mettre en échelle les interventions en faveur des ODD et maximiser les chances du pays de les atteindre à l'horizon 2030. Il a été rédigé par les experts de l'OCDD du Ministère du Plan, validé par toutes les parties prenantes au cours des ateliers provinciaux organisés en juin 2017. Il est structuré autour de quatre parties traitant de la présentation sommaire de la province, de ses contraintes de développement, des méthodologies et critères de priorisation et des sources de financement.

I. Présentation sommaire de la situation provinciale

I.1. Situation physique

La Province du Nord-Kivu est issue du découpage de l'Ex-Kivu en trois provinces-tests ; notamment le Maniema, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu par l'ordonnance-loi n° 88- 031 du 20 Juillet 1988. Elle a comme chef-lieu la ville de Goma.

Cette province est subdivisée en 6 territoires à savoir Beni, Lubero, Rutshuru, Walikale, Masisi et Nyiragongo. Elle a une superficie de 59631km² et une population estimée à 1 602 550 habitants.

Elle est située à cheval sur l'Equateur. Elle est comprise entre 0° 58' de latitude Nord et 02° 03' de latitude Sud et entre 27° 14' de longitude Ouest et 29° 58' de longitude Est.

Elle est limitée à l'Est par les Républiques de l'Ouganda et de Rwanda (Sud- Est), au Nord et à l'Ouest par la Province Orientale, au Sud-Ouest par la Province du Maniema et au Sud par la province du Sud- Kivu.

Relief

Le relief du Nord- Kivu est très accidenté. L'altitude varie de moins de 800 m à plus de 2.500m. certains sommets atteignent plus de 5.000 m. Ce relief est formé des plaines, des plateaux et des chaînes de montagne.

Climat

L'hétérogénéité du relief amène une grande variété de climats. D'une manière générale, il est observé une corrélation étroite entre l'altitude et la température moyenne. En dessous de 1.000 m, cette température est voisine de 23° C. A 1.500 m, on enregistre quelques 19° C et à 2.000 m, 15° C environ.

La pluviométrie moyenne varie entre 1.000 mm et 2.000 mm. Quatre saisons caractérisent le climat du Nord- Kivu : deux saisons humides et deux saisons sèches.

Sols et végétation

Le climat d'altitude et le relief confèrent aux sols du Nord- Kivu une certaine complexité. On pourrait néanmoins diviser les sols du Nord- Kivu en trois grandes classes : les sols volcaniques récents, les sols des plaines alluviales, les sols des roches anciennes.

Les principaux types de végétation de la province sont : les savanes dominantes dans les plaines alluviales, les formations sclérophiles arbustives et forestières, les forêts ombrophiles de montagnes et la forêt équatoriale.

Hydrographie

L'hydrographie du Nord- Kivu est dominée par l'existence de deux grands lacs à savoir lac Edouard et lac Kivu. A cela s'ajoute les lacs Mokotos et un réseau hydrographique comprenant les rivières Rutshuru, Rwindi, Semliki, Osso et Lowa.

Développement

La province dispose d'atouts importants pour son développement notamment de grandes potentialités naturelles, d'un sol fertile et d'un sous-sol riche en divers minerais pour favoriser une croissance forte et durable. Elle dispose aussi d'un réseau de voies de communication intéressant malgré son état de dégradation, des structures importantes d'appui aux initiatives communautaires et d'encadrement technique des organisations des communautés de base et d'une population relativement jeune et dynamique.

Cependant, le contexte de pauvreté et de sous-développement dans lequel elle se trouve, accentué par la destruction des infrastructures sociales, économiques et sanitaires suite aux guerres répétées qu'elle a connues et la faible participation de la population à la gestion de la chose publique constituent des facteurs d'une vulnérabilité grandissante dans laquelle se trouve la population du Nord-Kivu.

1.2. Secteur réel

Dans ce secteur on identifie 10 activités principales dont les contributions moyennes à l'économie de la province sont les suivantes : agriculture (57%), commerce (22%), élevage (22%) et pêche (1,5%). Le reste des activités à savoir : enseignement et fonctionnaire de l'État, transport, exploitation forestière, exploitation minière et artisanat ne sont que dans un ou deux territoires maximum. Donc pas assez représentatif pour présenter une moyenne provinciale.

1.3. Finances publiques

En 2015 les recettes publiques ont totalisé 202 454 325 \$US. S'agissant des dépenses, la dette publique en capital s'élève à 2899124,14\$ US, les frais financiers 548572,101\$ US, les dépenses du personnel 11256474,6\$ US, les biens et matériels 2090784,03\$ US et les dépenses de prestation 7073737,09\$ US. Enfin la part des investissements est de 80804701\$ US.

1.4. Secteur extérieur

Il existe une activité commerciale intense entre la province et les pays voisins. Des produits tel que le café, les minerais sont exporté via l'Ouganda. La majorité des PME importe les produits manufacturés à travers les pays voisins comme Ouganda, Kenya et Tanzanie et les vend au niveau local.

1.5. Secteur bancaire

Il sied de signaler que le Nord-Kivu compte plus ou moins 22 institutions bancaires. Parmi lesquelles on retrouve les Institution de Micro finance (IMF) et les banques commerciales.

Contraintes de développement provincial

La pauvreté est tellement prononcée qu'on estime à plus de 80% la population du Nord-Kivu qui survit avec moins de 0,20 \$US par personne par jour. Dans certaines parties de la Province, l'accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité est perçu par la population comme une illusion, soit par le fait du faible revenu, soit par le fait de l'éloignement, voire même de l'absence des structures sanitaires et scolaires.

Outre ces problèmes presque similaires à l'ensemble des Provinces de la République Démocratique du Congo (RDC), la Province du Nord-Kivu connaît aussi certaines situations spécifiques qui accentuent la détérioration des conditions de vie de la population.

On peut citer à titre d'exemple la forte densité démographique en zone montagneuse, la disharmonie dans les relations intercommunautaires et les tensions sociales, le passage des réfugiés rwandais en 1994 avec comme conséquence la destruction de l'environnement. Il s'agit notamment, de la destruction systématique de l'écosystème par les réfugiés et les bandes armées. Et aussi, les éruptions volcaniques périodiques dont celle de 2002 qui a détruit plus de $\frac{3}{4}$ du tissu économique de la ville de Goma, la présence des groupes armés nationaux et des groupes étrangers, les guerres interethniques, etc.

Enfin sur le plan économique, il convient de relever les contraintes suivantes vu leur impact sur le développement : accès difficile à la terre pour les champs et la construction des maisons ; insuffisance des intrants agricoles et d'élevage de qualité pouvant accroître la production paysanne ; destruction des infrastructures de transformation dont les usines à café, à thé, laiterie, les rizeries, etc ; destruction des sites touristiques par les réfugiés rwandais et les bandes armées et arrêt des activités touristiques à la suite de l'insécurité récurrente.

Méthodologies et critères de priorisation

III.1. Analyse Rapide Intégrée des stratégies nationales de développement

Cette partie présente l'outil d'analyse rapide intégrée (RIA) pour l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement, le cadre provincial de planification analysé ainsi que le profil province résultant de cette analyse.

Outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) du Cadre national de planification de la RDC

L'Analyse Rapide Intégrée -*Rapid Integrated Assessment (RIA)*- est un outil développé par le BPPS/PNUD, à titre de contribution pour l'opérationnalisation de la contextualisation des ODD (elle correspond à la troisième étape de la stratégie MAPS, celle qui consiste à soutenir les politiques nationales).

L'analyse RIA est utilisée pour procéder à des évaluations qui donnent un *aperçu du niveau d'alignement* entre le *cadre national de planification* existant et les *Objectifs de Développement Durable (ODD)*. Elle fournit et évalue le degré de prise en compte et d'intégration des différentes cibles des ODD dans les stratégies et politiques nationales, permettant *in fine* d'identifier les lacunes importantes, qui requièrent d'être corrigées, en particulier les cibles qui n'ont pas été prises en compte ainsi que les cibles qui ont été priorisées par multiples secteurs sans coordination intersectorielle.

Elle procède ainsi par une revue globale de toutes les politiques et stratégies existantes, nationales (et/ou provinciales) et sectorielles (Cf. RIA2 et RIA1) en vue de s'imprégner du degré de prise en compte et d'intégration dans ces dernières des cibles des ODD. L'outil use de deux matrices, dénommées respectivement RIA_1 et RIA_2, laquelle sert d'annexe à la première.

Le RIA_1, émanation du RIA_2, est une matrice qui reprend en ligne les principaux domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification nationale et/ou provinciale (cf. tableau 3) et en colonne les différentes cibles des ODD. Chaque cellule de la matrice contient une référence (un X indicé), servant d'intersection entre le domaine (en ligne) et la cible (en colonne), et dénote la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine y afférent, telle qu'identifiée dans le RIA 2.

Le RIA 2, quant à elle, est une matrice d'investigation du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales (et/ou provinciales) et sectorielles. Elle reprend en ligne les cibles des ODD et en colonne (i) les domaines nationaux prioritaires – applicables à des entités provinciales, si nécessaire – tels que repris dans les principaux documents de planification, (ii) la stratégie nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée, (iii) les indicateurs retenus pour les cibles spécifiques, (iv) l'institution responsable de la mise en œuvre ainsi que (v) les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans les stratégies de développement. Il s'agit ainsi de présenter ou d'identifier, après exploration ou analyse d'un document de planification donné, un domaine préalablement identifié, contenu dans ledit document, dont la stratégie de mise en œuvre prend en compte une ou plusieurs cibles des ODD. Cette prise en compte est illustrée par l'objectif préconisé dans le document stratégique, les indicateurs y afférents et les institutions ayant la responsabilité de mise en œuvre et du suivi.

Revue du cadre de planification de la province de Nord Kivu

Pour évaluer le degré d'intégration des cibles ODD dans le cadre provincial de planification, l'analyse RIA a porté sur les différents documents (plan quinquennal et PAP) de planification d'échelle provinciale. Les documents sectoriels ont fait cruellement défaut et cela constitue une faiblesse importante dans le cadre provincial de planification. Aussi, 19 domaines/secteurs nationaux prioritaires ont été définis (cf. tableau 1), partant du cadre de planification nationale existant dans le pays.

TABLEAU 1. DOMAINES/SECTEURS NATIONAUX PRIORITAIRES

Domaines / secteurs nationaux prioritaires
1. Paix et stabilisation
2. Sécurité (Armée et Police)
3. Gouvernance politique et démocratique
4. Gouvernance administrative et locale
5. Justice et droits humains
6. Gouvernance économique
7. Emploi
8. Mines, hydrocarbure et énergie
9. Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire
10. Infrastructures et transport
11. NTIC et communication
12. Industrie, commerce et tourisme
13. Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique
14. Cultures et arts, jeunesse et sport
15. Protection sociale et humanitaire
16. Genre et groupe vulnérable
17. Santé, nutrition et VIH/Sida
18. Eau, Habitat et urbanisme
19. Environnement et développement durable

L'analyse RIA a été menée en deux phases successives. La première, qui fournit un aperçu indicatif, a porté sur les documents de planification provinciale de référence des politiques macroéconomiques. Ceci s'avère être une opportunité pour la province non seulement pour l'intégration des cibles prioritaires dans son Plan de développement provincial (PDP) mais aussi en vue de corriger les insuffisances existant dans le cadre de la planification actuelle telles que détaillées ci-dessous.

Résultats de l'analyse rapide intégrée – Profil ODD du Nord Kivu

L'analyse RIA des documents de planification provinciale du Nord Kivu pour évaluer le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles, dégage, comme le montrent les tableaux suivants (RIA_1), des gaps importants, devant être corrigés dans le PDP

TABEAU 3. RIA 1 - PARTIE II : CROISSANCE INCLUSIVE

N°		Domaine/Secteur stratégique		Partie II : Croissance inclusive																																	
				ODD-7 : Énergie			ODD-8 : Croissance et Emplois							ODD-9 : Infrastructures					ODD-10 : Réduction des Inégalités						ODD-11 : Villes												
		7.1	7.2	7.3	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	10.1	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.7				
1	Paix et stabilisation																																				
2	Sécurité (Armée et Police)																																				
3	Gouvernance politique et démocratique																																				
4	Gouvernance administrative et locale				X40						X61				X67						X79	X82	X83														
5	Justice et droits humains																																				
6	Gouvernance économique				X58	X42	X47	X54	X59							X70	X71				X77	X81															
7	Emploi								X58	X60													X86														
8	Mines, hydrocarbure et énergie	X36	X37												X66																						
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire				X59	X43	X48	X51							X64	X69				X73	X74	X80	X84														
10	Infrastructures et transport				X41	X44	X47	X55	X57						X68		X72				X78							X87									
11	NTIC et communication																																				
12	Industrie, commerce et tourisme					X45	X50	X53	X56				X63								X75	X85															
13	Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique					X46	X52														X76																
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																																				
15	Protection sociale et humanitaire													X62																							
16	Genre et groupe vulnérable																																				
17	Santé, nutrition et VIH/Sida																																				
18	Eau, Habitat et urbanisme																																				
19	Environnement et développement durable																																				

TABEAU 4. RIA 1 - PARTIE III : ENVIRONNEMENT

N° Domaine/Secteur stratégique		Partie 3 : Environnement																										
		ODD-12 : Consommation et production durable						ODD-13 : Changement clima						ODD-14 : Gestion des Océans						ODD-15 : Gestion terrestre								
		12.1	12.2	12.3	12.4	12.5	12.6	12.7	12.8	13.1	13.2	13.3	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5	14.6	14.7	15.1	15.2	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7	15.8	15.9
1	Paix et stabilisation																											
2	Sécurité (Armée et Police)																											
3	Gouvernance politique et démocratique	X89													X117													
4	Gouvernance administrative et locale		X90							X110	X114	X118								X119	X122	X128	X131					X133
5	Justice et droits humains																											
6	Gouvernance économique		X91				X100																					
7	Emploi																											
8	Mines, hydrocarbure et énergie			X93	X97																							
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire																											
10	Infrastructures et transport																											
11	NTIC et communication																											
12	Industrie, commerce et tourisme																											
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique				X96		X102			X106	X109	X112	X115									X125	X129				X132	
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																											
15	Protection sociale et humanitaire																											
16	Genre et groupe vulnérable																											
17	Santé, nutrition et VIH/Sida			X92	X98																							
18	Eau, Habitat et urbanisme											X107																
19	Environnement et développement durable			X94	X95	X99	X101	X103	X104	X105	X108	X111	X113	X116								X121	X126	X130				

TABEAU 5- RIA 1 PARTIE IV : INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

N°		Partie 4 : Institutions et Gouvernance																											
		ODD-16 : Sociétés pacifiques										ODD-17 : Le partenariat mondial																	
		16.1	16.2	16.3	16.4	16.5	16.6	16.7	16.8	16.9	16.10	17.1	17.2	17.3	17.4	17.5	17.6	17.7	17.8	17.9	17.10	17.11	17.12	17.13	17.14	17.15	17.16	17.17	17.18
1	Paix et stabilisation	X135																											
2	Sécurité (Armée et Police)	X136																											
3	Gouvernance politique et démocratique					X148																			X160	X161			X164
4	Gouvernance administrative et locale			X143		X146	X149																X158						
5	Justice et droits humains	X137	X139	X142																									
6	Gouvernance économique				X144	X145	X147								X153										X159				X163
7	Emploi																												
8	Mines, hydrocarbone et énergie																												
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire																												
10	Infrastructures et transport																												
11	NTIC et communication																												
12	Industrie, commerce et tourisme														X154														
13	Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique	X138								X151																			X162
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																												
15	Protection sociale et humanitaire																												
16	Genre et groupe vulnérable																												
17	Santé, nutrition et VIH/Sida																												
18	Eau, Habitat et urbanisme																												
19	Environnement et développement durable																												X156

De ces tableaux, les principales conclusions de l'analyse, bien que non exhaustives, devraient directement informer le développement du PDP et des politiques sectorielles (un accent particulier devrait être accordé aux politiques sectorielles car la province n'en dispose pas) de manière à s'assurer que l'approche intégrée soit privilégiée dans leur formulation. Il s'agit de :

Du profil de la Province :

- **Il ressort de cette analyse un certain degré d'intégration des cibles ODD dans le PQCE et le PAP.** 76 cibles ont été priorisées sur 100 (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat dont 8 sont exclusives au Gouvernement Central, les cibles 14.6 et 14.7 qui ne s'applique pas aux pays en développement et les cibles 8.10, 10.5, 10.6, 10.7 et 16.8 qui ne s'appliquent pas aux provinces) ;
- **Néanmoins, malgré qu'un grand nombre de cibles aient été intégrées dans le PQCE et le PAP, des lacunes importantes demeurent et requièrent d'être corrigées ;**
- **Aussi, l'absence de stratégies sectorielles dans tous les secteurs de la province constitue une faiblesse qui devra être éliminée ;**

Des cibles non priorisées :

- Globalement, les questions du genre ODD 5 ne sont pas suffisamment intégrées dans le PQCE. Cette lacune gagnerait à être corrigée, afin de bénéficier des effets multiplicateurs que peuvent induire la pleine participation et l'autonomisation des femmes. Elles devraient aussi être intégrées dans les stratégies sectorielles.
- Il en est de même des questions liées à l'eau ODD 6 en ce qui concerne l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à un coût abordable. La prise en compte de ces questions aura un impact significatif sur la santé, le bien être de la population.
- Dans la même logique, une attention particulière devrait être accordée aux questions d'inégalités. Il s'agit notamment des inégalités salariales et dans le domaine de la protection sociale (ODD 10.4). Des politiques et stratégies adéquates devraient être mises en place à cet effet, en vue de ne laisser personne pour compte.

L'intersectorialité:

- Plusieurs éléments d'analyses devraient directement informer le développement du PDP de manière à s'assurer que l'approche intégrée soit privilégiée dans sa formulation
- Une question de fond qui se pose est celle de la collaboration entre les secteurs au plan tant de la planification des activités que de leur mise en œuvre. Cette lacune est fortement marquée en province. Des mécanismes de collaboration devraient être mis sur pieds afin de remédier à ce problème.
- L'évaluation souligne également l'approche purement sectorielle qui a sous-tendu le PQCE. Ainsi, des secteurs qui devraient contribuer mutuellement à l'atteinte des cibles ne présentent aucune synergie (Cfr les interrelations sectorielles manquantes à titre d'illustration et surlignées en bleu dans RIA 1). Prenons comme exemple l'ODD 12, pour lequel on a besoin de la collaboration de plusieurs domaines (Agriculture, Infrastructures, Industries, Communication, etc.) mais dont il n'y a aucune action, ainsi que l'ODD 13 sur le Changement Climatique qui concerne pratiquement tous les secteurs dont très peu ont songé à une action.

Des moyens de mise en œuvre et du suivi :

- Absence d'un cadre logique adéquat avec des indicateurs pertinents pour le suivi dans le PQCE et le PAP. Des efforts importants sont à fournir pour intégrer les indicateurs priorisés dans le PDP, de sorte que la robustesse de ce cadre logique nous achemine aisément vers une gestion du développement axée sur les résultats ;
- Nécessité de clarifier la manière dont l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre sera matérialisé en province, afin de définir un cadre de financement provinciale cohérent du programme (APD, ressources internes, mécanismes innovants, etc.), transfert de technologie, renforcement des capacités, et de production des données statistiques. Ce partenariat mondial devra être clairement décliné, jusque même au niveau décentralisé, de manière à permettre aux provinces en particulier le Nord Kivu de tirer le maximum de profit.

Localisation des ODD, cibles provinciales et indicateurs

Cet exercice vise à définir les cibles et les indicateurs ODD en harmonie avec les priorités et les spécificités provinciales. La suite de cette partie présente le fondement de la priorisation, les critères et la démarche méthodologique préconisée ainsi que le package provincial priorisé pour le quinquennat 2017-2021 à prendre en compte dans le PDP en cours d'élaboration.

Fondement et logique de priorisation des ODD, cibles et indicateurs

L'exigence de priorisation des ODD et leurs cibles par les pays tire son fondement de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015 portant sur « **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030** ».

Au point 55 de ladite résolution, il est énoncé que : « Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. **Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental** ».

TABLEAU 6. PRÉSENTATION SYNTHÈSE DE L'AGENDA 2030

Objectif de développement durable	Nombre de cibles					
	Total	A priori- ser	Pas appli- quer aux PVD	Servant à la mise en œuvre	Partena- riat	A prioriser à la Pro- vince
1. Pas de pauvreté	7	5		2		5
2. Faim Zéro	8	5		3		5
3. Bonne santé et bien-être	13	9		4		9
4. Éducation de qualité	10	7		3		7
5. Égalité entre les sexes	9	6		3		6
6. Eau propre et Assainissement	8	6		2		6
7. Énergie propre et d'un coût abor- dable	5	3		2		3
8. Travail décent et croissance éco- nomique	12	10		2		9
9. Industrie, Innovation et Infrastruc- tures	8	5		3		5
10. Inégalités réduites	10	7		3		4
11. Villes et communautés durables	10	7		3		7
12. Consommation et production responsables	11	8		3		8
13. Mesures relatives à lutte contre les chang. Climat	5	3		2		3
14. Vie aquatique	10	5	2	3		5
15. Vie terrestre	12	9		3		9
16. Paix, justice et Institutions effi- caces	12	10		2		9
17. Partenariats pour les ODD	19				19	
Total	169	105	2	43	19	100

Comme on peut le constater, contrairement aux OMD, une des innovations introduites dans le nouvel agenda des ODD est que chaque pays devrait choisir pour chaque objectif, les cibles prioritaires, compte tenu de son contexte, à même de lui permettre d'atteindre ledit objectif. Cette démarche relève des différenciations entre pays signataires de l'agenda et de la ferme volonté des États de contextualiser chaque cible en tenant compte des priorités nationales. Par ailleurs, il sied de préciser que la priorisation ne porte pas sur les ODD eux-mêmes mais plutôt sur leurs cibles.

De manière globale, comme illustré dans le tableau ci-dessus, **sur les 169 cibles que contient l'Agenda 2030, les pays ne devront porter leurs choix des cibles à prioriser que sur les cibles dites « à prioriser ». Les cibles servant de mise en œuvre qui accompagnent chaque objectif et celles de l'objectif 17 relatives au partenariat ne devront pas faire objet de la priorisation. Elles sont applicables comme telles.** Concrètement, en ce qui concerne la Province du Nord - Kivu, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 100 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat dont 8 sont exclusives au Gouvernement Central, les cibles 14.6 et 14.7 qui ne s'applique pas aux pays en développement et les cibles 8.10, 10.5, 10.6, 10.7 et 16.8 qui ne s'appliquent pas aux provinces)

Au regard des différences des situations, des priorités et du niveau de développement spécifique à chaque province de la RDC et vu le souci de décentralisation, tout en assurant le caractère national du package priorisé, le pays s'est lancé aussi dans la localisation des ODD. Ainsi, chaque province définit ses cibles qui riment avec ses spécificités et devant être intégrées dans les plans et stratégies de développement provinciaux.

De manière particulière, la structure de l'Agenda au niveau provincial se décline comme suit : seulement 100 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation sur les 105 à prioriser compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre (dont 12 ne s'appliquent pas aux provinces), les 19 cibles relatives au partenariat de l'ODD 17 (dont 8 ne s'appliquent pas aux provinces) et les deux cibles (14.6 et 14.7) qui ne s'appliquent pas aux pays en développement.

Critères et méthodologies de priorisation des cibles ODD

Le choix des cibles ne se fait pas de manière arbitraire. Il est mené suivant l'approche de priorisation développé par le RSCA/PNUD. Cette approche procède par une démarche séquencée, sous trois filtres rigoureux axés sur *–la pertinence, le niveau de priorité et la qualité statistique –*, qui se repose sur un certain nombre de critères ci-après :

TABLEAU 7. CRITÈRES DE PRIORISATION DES ODD

Niveau du filtre	Critères de priorisation des cibles ODD
Filtre 1	1. Cibles ODD oubliées (Cf. RIA tableau 1)
	2. Cible correspondante à une cible OMD en retard
	3. Cibles transformationnelles (accélérateurs universels tels que l'autonomisation des femmes, filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie)
	4. Cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable
Filtre 2	5. Cibles contribuant au respect d'autres engagements internationaux (COP 21, Sendai, etc.)
	6. Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale
	7. Autres priorités nationales
Filtre 3	8. Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable
	9. Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée

La rétention de la cible comme prioritaire est tributaire de la relation qu'a la cible avec chaque critère et du niveau d'appréciation au niveau de chaque filtre – *faible, moyen et haute* – (annexe 4). La contrainte de priorisation recommande que pour chaque ODD, un maximum de trois (3) cibles devraient être priorisées selon le nombre de ses cibles, en raison : (i) d'une cible à prioriser pour l'ODD ayant au plus trois cibles, (ii) deux cibles à prioriser pour un ODD ayant entre 4 et 6 cibles et, (iii) trois cibles à prioriser pour l'ODD ayant plus de 6 cibles.

Chaque cible est confrontée aux différents critères de priorisation et, au niveau de chaque filtre, un score de priorisation est attribué dans une échelle à trois degrés – *Élevé, Moyen, Faible* –. A l'issue de ce processus séquentiel, des arbitrages éventuels sont menés suivant une approche rationnelle bien définie qui tient compte de l'importance des ODD et de leurs interactions aux priorités nationales en vue de hiérarchiser et de retenir la cible vraisemblablement prioritaire. Les résultats de cet exercice sont documentés dans une Matrice de priorisation afin de garantir l'objectivité du processus (voir annexe 4).

Package ODD et cibles provinciales priorisés

Le package provincial priorisé des cibles des ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 37 cibles et 60 indicateurs (tableau détaillé en annexe 1). Il représente 37% de 100 cibles à prioriser et 22% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. Le package provincial priorisé n'inclut pas les 43 cibles relatives à la mise en œuvre et les 17 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat ainsi que les 5 cibles non applicables en province pour la réalisation de l'Agenda 2030.

TABLEAU 8. PACKAGE PROVINCIAL DE L'AGENDA POST-2015

Contenu	Nombre de cibles nationales	Nombre de cibles provinciales	Nombre d'indicateurs nationaux	Nombre d'indicateurs provinciaux
Agenda post-2015 (1)	169	169	241	241
Cibles à prioriser (2)	105	100	159	156
Package national/ provincial priorisé (3)	38	37	58	60
Pourcentage (3)/(2)	36,2%	37%	36%	38,4%

La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités de la province et rime avec sa vision, garantit sa faisabilité en permettant à la province de les intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement tant provinciales que locales et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.

Les 60 indicateurs priorisés, combinés aux indicateurs des cibles consacrées à la mise en œuvre et au partenariat, constitue un cadre robuste et essentiel pour le suivi des progrès du programme provincial à l'horizon 2030 du Nord Kivu.

La cartographie des cibles provinciales priorisées des ODD se présente comme suit :

TABEAU 9. CARTOGRAPHIE DU PACKAGE PROVINCIAL

Objectifs de développement durable	Cibles ODD à prioriser										Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté	1	2									2	3
2. Faim Zéro	2	2									2	4
3. Bonne santé et bien-être	2	2	5								3	9
4. Éducation de qualité	1		1		1						3	3
5. Égalité entre les sexes					2	2					2	4
6. Eau propre et Assainissement	1			1							2	2
7. Énergie propre et d'un coût abordable	2										1	2
8. Travail décent et croissance économique		1	1		2						3	4
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	2	2									2	4
10. Inégalités réduites	1			1							2	2
11. Villes et communautés durables	1	1	2								3	4
12. Consommation et production responsables	1	2		2							3	5
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques		1									1	1
14. Vie aquatique	1			1							2	2
15. Vie terrestre	2	1							1		3	4
16. Paix, justice et Institutions efficaces	4		2						1		3	7
17. Partenariats pour les ODD												
Total											37	60

Cibles priorisées

Nombre total des cibles à prioriser pour l'Objectif

Le chiffre contenu dans chaque carré correspond au nombre d'indicateurs par cible

Les cibles ainsi priorisées devront s'arrimer aux priorités de la province, qui se résument comme suit : En ce qui concerne le développement du capital humain dans le cadre du programme de développement à l'horizon 2030, les priorités provinciales sont :

- En matière d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1), la province n'a pas définie une stratégie orientée vers l'élimination de la pauvreté sous toute ses formes, mais a quelques actions telles que la promotion des écoles techniques et professionnelles ainsi que des centres d'apprentissage des jeunes pour la formation des ouvriers qualifiés ;
- Concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2), il y a un programme orienté vers les soins nutritionnels de qualité à toute la population, en particulier aux enfants, aux femmes, y compris les personnes vivant avec le VIH ;
- Dans le domaine de la santé et du bien-être (ODD 3), le renforcement progressif du système sanitaire suivant un effort de mise en œuvre de la SRSS en vue de l'outillé et le rendre plus apte à répondre aux problèmes de santé des populations, poursuivre le combat contre le VIH/SIDA pour contribuer au développement de la province en réduisant la propagation du VIH et son impact socio-économique sur l'individu, la famille et la communauté dans le cadre du DSCR ;

- Pour ce qui est du secteur de l'éducation (ODD 4), la province vise à atteindre 100% le taux net de scolarisation aussi bien dans le système formel que non formel, améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation, accroître la possibilité d'accès pour les jeunes hors du milieu scolaire au système formel et non formel, promouvoir les écoles techniques et professionnelles ainsi que les centres d'apprentissage des jeunes pour la formation des ouvriers qualifiés ;
- En matière du genre (ODD 5), les objectifs stratégiques retenus sont de prévenir et/ou atténuer les menaces et de réduire la vulnérabilité et l'exposition aux violences et basées sur le genre au Nord Kivu ; les stratégies visant la participation et l'implication de la communauté d'une façon responsable ainsi que des femmes et des enfants, l'instauration de la synergie des acteurs agissant dans une intersectorialité transversale avec le Gouvernement provinciale ainsi que le partage des expériences positives des activités de prévention de la vulnérabilité
- En matière d'accès aux services sociaux de base (ODD 6), la province a opté pour l'amélioration de la desserte en eau en milieu urbain (ville de Goma, Beni et Butembo) à travers une amélioration des conditions d'assainissement en milieu urbain, une mise en place d'un plan directeur d'assainissement (drainage et gestion des déchets solides), la promotion de l'assainissement familial et des travaux communautaires;

Pour promouvoir la croissance forte, inclusive et durable en phase avec le programme de développement à l'horizon 2030, les priorités identifiées sont :

- En matière d'accès à l'énergie (ODD 7), la province vise à accroître l'augmentation du taux d'accès à l'électricité en milieu urbain et rural et promouvoir l'utilisation des énergies nouvelles.
- Pour promouvoir une croissance économique soutenue et le plein emploi (ODD 8), le Gouvernement provincial, pour améliorer les conditions de vie de la population, se donne pour priorité d'appuyer le secteur de l'agriculture et de l'élevage car ce sont des secteurs véritablement porteurs de croissance dans la province, s'engage à promouvoir le commerce interprovincial et transfrontalier, opérationnaliser les normes du COMESA dans la province. Pour le secteur minier, la province a arrêté des mécanismes pour améliorer les conditions de travail et assainir l'exportation des minerais du Nord Kivu tel que le recensement de toutes les exploitations des minerais du Nord Kivu.
- Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9), la province a énuméré quelques priorités telles que la création d'ateliers d'entretien des routes au niveau de chaque territoire, la réhabilitation des routes nationales, provinciales prioritaires et de desserte agricole ; Concernant le réseau aérien, elle prévoit la poursuite des travaux de réhabilitation de l'aéroport de Goma et la construction de la piste d'aviation de Walikale. Pour l'industrialisation, il y a la construction des fonderies ;
- La politique de réduction des inégalités (ODD 10) la province n'a pas une politique clairement définie dans ce domaine, mais prévoit la vulgarisation de la législation du travail afin de maintenir la paix ou le dialogue social.
- Pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11), la province n'a pas une stratégie dans ce domaine

En matière de protection de l'environnement et développement durable, la province s'est penchée sur quelques stratégies et actions telles que :

Sensibilisation et éducation de la population sur la protection de l'environnement et sur l'utilisation des énergies alternatives et renouvelables; Lutte contre la déforestation et prévenir le déboisement désordonné ; Renforcement des capacités techniques et financières des acteurs du domaine de l'environnement ; Mise en place d'un cadre d'échange et de collaboration; Mise en place d'un mécanisme d'adaptation au changement climatique au profit de la population (semences résistantes...); Vulgarisation des textes légaux en matière de l'environnement à travers des ateliers au niveau des villes, territoires, chefferies et secteurs (code forestier et ses mesures d'applications, code de l'environnement...); Mise en place du conseil consultatif des forêts conformément à l'arrêté ministériel N° 034/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05/10/2006; Gestion intégrée des déchets solides et

liquides par des technologies d'énergie alternative renouvelable et de recyclage ; Gestion des risques naturels en limitant la déforestation, en relançant les activités de lutte contre l'érosion et en renforçant les différentes stations d'observation et de surveillance (OVG, CAPSA, METTELSAT...).

Pour promouvoir et renforcer la bonne gouvernance sous toutes ses formes, les priorités de la province sont : la consolidation de la paix et l'éradication de l'insécurité sur toute l'étendue de la province, le renforcement des capacités en matière de bonne gouvernance des institutions provinciales, renforcer les capacités humaines et institutionnelles des services de l'Administration Publique, appuyer les institutions judiciaires pour parvenir à rétablir une justice équitable, améliorer sa gestion de la chose publique, à mettre en place des mécanismes pouvant favoriser la transparence à tous les niveaux et dans tous les secteurs, poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la Décentralisation et à participer aux différents programmes d'appui à la décentralisation et au développement local entrepris en faveur de la Province.

TABLEAU 10. CIBLES ET INDICATEURS PRIORISÉS UNIQUEMENT EN PROVINCE

Cibles	Indicateurs
1.2	1.2.1
	1.2.1
4.3	4.3.1
4.5	4.5.1
5.6	5.6.1
	5.6.2
6.4	6.4.1
	6.4.2
8.3	8.3.1
9.3	9.3.1
	9.3.2
12.1	12.1.1
12.4	12.4.1
	12.4.2
16.3	16.3.1
	16.3.2
16.9	16.9.1

Il ressort du tableau 11 ce qui suit :

Des 37 cibles priorisées au niveau provincial, 26 ont été aussi priorisées au niveau national et 11 uniquement dans la province. Cela montre que l'agenda a été contextualisé par rapport aux réalités de la province. Et que ces cibles priorisées sont en harmonie avec les priorités provinciales. La majorité des priorités coïncide avec celles du niveau national. Les 11 cibles prioritaires provinciales montrent la spécificité de la province. La province a des réalités qui sont différentes de celles des autres.

Le tableau suivant retrace les 11 cibles et indicateurs priorisés dans la province du Nord Kivu, montrant des réalités spécifiques à celle-ci.

TABLEAU 11. CARTOGRAPHIE DES ODD AU NIVEAU NATIONAL ET PROVINCIAL

National	Sud-Kivu	Nord-Kivu	Tanganyka	Maniema
1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
1.3	1.4	1.2	1.4	1.4
2.1	2.4	2.1	2.1	2.2
2.2	2.5	2.2	2.3	2.3
3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
3.2	3.2	3.2	3.3	3.3
3.3	3.3	3.3	3.8	3.8
4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
4.4	4.4	4.3	4.4	4.4
4.6	4.7	4.5	4.5	4.5
5.1	5.1	5.5	5.2	5.2
5.5	5.5	5.6	5.5	5.5
6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
6.2	6.2	6.4	6.2	6.2
7.1	7.1	7.1	7.1	7.1
8.1	8.2	8.2	8.3	8.5
8.2	8.5	8.3	8.5	8.6
8.5	8.6	8.5	8.9	
9.1	9.1	9.1	9.1	9.1
9.2	9.4	9.3	9.2	9.2
10.1		10.1	10.1	
10.2	10.2	10.4	10.2	10.2
10.4			10.4	10.3
11.1	11.1	11.1	11.1	11.1
11.2	11.2	11.2	11.2	11.3
11.3	11.3	11.3	11.5	11.6
12.2	12.2	12.1	12.2	12.2
12.5	12.4	12.2	12.7	12.5
12.7	12.5	12.4	12.8	12.8
13.2	13.2	13.2	13.1	13.3
14.1	14.1	14.1	14.4	14.4
14.4		14.4	14.6	
15.1	15.2	15.1	15.1	15.2
15.2	15.3	15.2	15.5	15.6
15.9	15.9	15.9	15.9	15.9
16.1	16.1	16.1	16.1	16.3
16.5	16.3	16.3	16.5	16.5
16.6	16.4	16.9	16.6	16.6
38	35	37	38	35
58	56	60	61	55

	Priorisé au niveau national et dans au moins 2 provinces
	Priorisé au niveau national et dans toutes les provinces
	Priorisé seulement dans les provinces (au moins 2)
	Total cible
	Total indicateurs

Cette partie pose le défi de financement des ODD au Nord Kivu, elle donne le budget existant et estime le coût financier nécessaire à la réalisation des ODD.

Budget existant

Le budget consolidé du Nord-Kivu en 2015 était estimé à 188 282 522 638 CDF. Avec un taux de change de 930 CDF pour 1\$, ce budget équivaut à 202 454 325\$ US.

Budget des ODD au Nord - Kivu

Considérer chaque ODD de manière isolée présente le risque d'un double comptage pour les actions qui contribuent à plus d'une cible. Pour résoudre ce problème, le *UN Millennium Project* a réarrangé toutes les interventions dans les domaines d'investissement distincts regroupant plusieurs ODD complémentaires. De ce fait, les ODD sont catégorisés en 6 domaines d'investissement distincts sur lesquelles on adjoint deux nouvelles rubriques : les données statistiques et l'action humanitaire. Il s'agit de :

- Santé. Cette rubrique met l'accent sur la lutte contre les grandes maladies infectieuses, les maladies non transmissibles (MNT), la mortalité infantile et maternelle, de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la couverture universelle. Il va de soi que cet objectif est plus large que les OMD relatifs à la santé (4, 5 et 6), notamment en mettant l'accent sur l'accès universel aux systèmes de santé et l'inclusion des maladies non transmissibles. La réalisation de ce programme dépend également des politiques et des investissements qui répondent aux dimensions cliniques, environnementaux et sociaux de la santé, y compris une alimentation saine. Cela exige donc l'amélioration des politiques et des investissements dans de nombreux domaines en dehors du système de santé, incluant l'éducation, l'égalité des sexes, de l'eau et de l'assainissement, l'énergie propre et gestion de l'environnement.
- Éducation. Les ODD mettent un accent particulier sur l'éducation de qualité au niveau pré-primaire, primaire, secondaire et post-secondaire, y compris l'alphabétisation des adultes. Cela représente un élargissement substantiel par rapport à l'OMD 2, qui ne mettait l'accent que sur l'accès à l'école primaire. En outre, l'accent se déplace vers les résultats scolaires car il a été démontré de façon constante que l'inscription à elle seule ne conduit pas nécessairement à des résultats satisfaisants (UNESCO 2010, 2014).
- La plupart des pays devront renforcer leurs systèmes d'éducation pour atteindre ces objectifs ambitieux, par le biais de l'amélioration des politiques et des investissements accrus dans les infrastructures et les dépenses de fonctionnement, y compris les salaires des enseignants – qui pourraient par exemple réduire les inégalités (ODD 10), réduire la pauvreté (ODD 1) et stimuler la croissance (ODD 8).
- Protection sociale. L'accès universel aux infrastructures de base et des services sociaux prescrits par les ODD contribue efficacement à la réduction de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1). La couverture universelle contre les maladies (ODD 3) offre un mécanisme d'assurance importante contre les chocs imprévus, y compris les blessures et les maladies graves. De même, l'éducation gratuite (ODD 4) permet de réduire la probabilité que les enfants, en particulier les filles, ne vont plus à l'école à cause d'un choc économique subi par la famille. Les investissements à travers les ODD augmenteront la croissance et les revenus de ménages, prémunissant ainsi contre les chocs et la vulnérabilité.
- Agriculture durable et la sécurité alimentaire. Les ODD soulignent la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, ainsi que des soutiens pour les petits agriculteurs grâce à des pratiques agricoles durables (ODD 2 et ODD 12). Certains investissements nécessaires sont des investissements dans l'élimination de la faim, y compris les réponses aux

situations d'urgence; amélioration de la nutrition; réponse aux besoins particuliers des petits agriculteurs ou pêcheurs artisanaux; maintien et la restauration des sols productifs (ODD 15); infrastructures rurales; l'augmentation de la productivité et la durabilité de l'agriculture commerciale; la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et l'augmentation de la résilience de l'agriculture au changement climatique.

- Infrastructure. La réalisation des ODD nécessitera une augmentation significative des investissements dans les infrastructures, y compris pour l'énergie (ODD 7), l'approvisionnement en eau (ODD 6), les transports et les télécommunications (ODD 9).
- Une attention particulière des investissements dans les infrastructures doit être d'assurer l'accès universel à l'électricité, des combustibles de cuisson modernes, l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires. En plus d'augmenter le niveau des investissements dans les infrastructures, la composition des investissements en capital doit passer des technologies non durables vers une infrastructure durable. Une attention particulière doit être accordée à atteindre toutes les populations non desservies afin de remplir l'engagement de laisser personne pour compte (ODD 10). Les infrastructures de transport, y compris les routes, les chemins de fer et les ports, sont essentielles pour la promotion du commerce (ODD 17 et 9) et de la croissance économique (ODD 8). Les NTIC peuvent également rendre les processus de production plus efficaces (ODD 8), faciliter la collecte et l'échange d'informations, et aider à créer, d'organiser et de renforcer les collectivités (ODD 16).
- Ecosystèmes et biodiversité. Les ODD soulignent l'importance de la préservation et la gestion durable des écosystèmes marins et terrestres, ainsi que la biodiversité (ODD 14 et 15).
- Données statistiques. La réalisation des ODD et la promotion du développement durable nécessitent des investissements importants dans la collecte des données statistiques et les systèmes d'information ; une véritable «révolution statistique» est ainsi primordiale aussi bien dans la mise en œuvre que dans l'évaluation.
- Actions humanitaires d'urgence. Un des principes majeurs des ODD est de ne laisser personne pour compte. Ainsi, il s'avère utile d'accorder une attention toute particulière aux victimes de la guerre, les conflits civils, et les catastrophes naturels qui reçoivent un soutien sous forme d'aide humanitaire.

TABLEAU 12. ESTIMATION D'INVESTISSEMENTS

Investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD au Nord - Kivu (en milliards de USD 2013)

Secteurs d'investissement	Investissement			Financement		
	Besoin d'investissement	Surplus dû à l'adaptation climatique	Investissement total	Privé (%)	Privé (USD)	Public (USD)
1. Santé	0,169	0,002	0,171	0,000	0,000	0,171
2. Éducation	0,232	0,000	0,232	0,000	0,000	0,232
3. Protection sociale	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
4. Agriculture et sécurité alimentaire	0,387	0,039	0,426	4,096	0,219	0,207
5. Infrastructures	1,404	0,173	1,577	4,200	0,832	0,745
5.1. Accès à l'énergie moderne	0,490	0,094	0,584	3,755	0,275	0,308
Accès à l'électricité et énergie de cuisson	0,167	0,011	0,178	1,287	0,029	0,149
Accès à l'électricité	0,049	0,009	0,058	3,597	0,026	0,032
Accès à l'énergie de cuisson	0,118	0,002	0,120	0,168	0,003	0,117
Infrastructure énergétique	0,323	0,083	0,406	4,824	0,246	0,160
5.2. Accès à l'eau et assainissement	0,046	0,024	0,071	0,796	0,007	0,063
sanitaire	0,046	0,024	0,071	0,796	0,007	0,063
Offre basique de l'eau et du système	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Infrastructure hydrique et sanitaire	0,570	0,055	0,625	4,341	0,341	0,284
5.3. Infrastructure de transport	0,298	0,000	0,298	5,579	0,209	0,089
5.4. Infrastructures de télécommunication	0,031	0,000	0,031	1,195	0,005	0,026
6. Ecosystème, incluant la biodiversité	0,003	0,002	0,005	0,000	0,000	0,005
7. Données statistiques	0,077	0,000	0,077	0,000	0,000	0,077
8. Réponses urgentes et humanitaires	2,3	0,2	2,52	43,2	1,1	1,4
Total Investissement annuel moyen	11,52	1,08	12,59	43,23	5,45	7,15

Considérant le budget provincial de l'année 2015 par rapport à l'estimation annuelle du financement des ODD, un gap se dégage. Ce gap s'élève à environ 1197 545 675\$ US par an pour espérer réaliser les ODD. D'où la nécessité de monter des stratégies de mobilisation des fonds et d'amélioration de la gouvernance pour prétendre atteindre ces ODD.

Mais Il serait opportun de signaler que ces estimations sont des minima. En effet, elles ne prennent pas en compte des services gouvernementaux, notamment ceux liés à la mission régaliennne de l'État (justice, administration publique, police et armée, etc.) ainsi que le fonctionnement et l'opérationnalisation des investissements. Elles ne sont constituées que des investissements nécessaires pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. En outre, la synergie sectorielle entre protection sociale et les autres secteurs dont la santé et l'éducation explique que les estimations des investissements nécessaires à la protection sociale soient incluses entre autres dans ceux relatifs à la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, etc. Au regard de la difficulté d'estimer l'autre contenu d'investissements liés à la protection sociale, particulièrement le transfert monétaire, la sécurité sociale, etc., il est impossible de dégager un coût global y relatif. Ce même raisonnement s'applique aussi aux infrastructures hydriques et sanitaires. Troisièmement, les investissements liés à l'adaptation climatique vont largement dépendre de la réponse mondiale face aux changements climatiques et à l'évolution technologique au cours de 15 prochaines années.

Recommandations

Pour une bonne mise œuvre des ODD au Nord Kivu, il est primordial que la province arrive à :

- Élaborer une politique visant à améliorer la Gouvernance et la mobilisation des recettes ;
- Se doter de stratégies sectorielles, sur lesquelles va s'appuyer la Politique de Développement Provinciale ;
- Élaborer des stratégies visant à rétablir la paix et la sécurité indispensable au développement du Nord-Kivu, vu la récurrence des conflits armés ;
- Donner des réponses adaptées aux questions de genre, d'accès à l'eau et de protection sociale pour améliorer le bien-être et ne laisser personne pour compte ;
- Mettre sur pieds des cadres de collaboration intersectorielle qui permettra de maintenir des synergies entre différents secteurs. Elle concerne aussi bien le secteur au Plan que de mise en œuvre ;
- Les questions du changement climatique devraient être prise en compte dans toutes les stratégies sectorielles ;
- Intégrer les indicateurs ODD dans le PDP, afin d'avoir un cadre robuste de suivi de la mise en œuvre ;
- mettre sur pied une stratégie de micro-finance en faveur des femmes et des groupes vulnérables en leur facilitant l'accès aux crédits bancaires.

Les participants à cet atelier ont aussi formulé les recommandations suivantes :

- Programmer des ateliers supplémentaires de renforcement des capacités techniques des experts provinciaux en matière de planification suivant la Gestion Axée sur les Résultats ;
- Programmer un atelier de vulgarisation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2017 – 2021 – 2030 jusqu'à la vision 2050 ;
- Prendre en compte pour correction les faiblesses relevées au niveau des documents de planification du développement de la province particulièrement au niveau de la cohérence entre ODD, cibles, stratégies et indicateurs ;
- Vulgariser à large échelle à l'adresse des parties prenantes le présent package des ODD de la Province pour appropriation effective en commençant par le souverain économique (Assemblée Provinciale) jusqu'à la cible primaire la population elle-même ;
- Impliquer toutes les parties prenantes chacune suivant ses capacités dans le plaidoyer et ou le lobbying pour la mobilisation des ressources nécessaires en faveur de la mise en œuvre des actions identifiées pour l'opérationnalisation des ODD en Province du Nord – Kivu.
- Renforcer les capacités des bureaux d'études et Planification en élaboration des fiches techniques des programmes ou projets identifiés.

Bibliographie

- AfDB, ADB, EBRD, EIB, IADB, IMF and WB. (2015). *From Billions to Trillions: Transforming Development Finance. Post-2015 Financing for Development: Multilateral Development Finance*. Washington, D.C.: African Development Bank, Asian Development Bank, European Bank for Reconstruction and Development, Inter-American Development Bank, International Monetary Fund, World Bank.
- Hurley, G. et Voituriez, T. (2016). *Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité*, Agence Française de Développement (AFD) et PNUD, Paris, France
- Ministère du plan/RDC (2015). *Rapport Bilan des OMD en RDC*, Kinshasa
- Ministère du plan/RDC (2015). *Rapport Bilan des OMD en RDC*, Kinshasa
- Ministère du plan/RDC (2013). *Rapport de l'Atelier consultatif sur l'agenda international de développement post 2015 au Nord Kivu*, Kinshasa.
- Lucci, P., Khan, A., Hoy, C. and Bhatkal, T. (2016). *Projecting progress : Are cities on track to achieve the SDGs by 2030?* London: ODI.
- Ministère du plan/RDC (2013). *Rapport National OMD : Évaluation des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2012*, Kinshasa.
- PNUD (2009), *Province du Nord Kivu : Pauvreté et conditions de vie des ménages*, Kinshasa.
- Ministère du plan/RDC (2016). *Rapport National: Conextualisation et priorisation des ODD en RDC*, Kinshasa.
- Nicolai, S. Hoy, C. Bhatkal, T. and Aedy, T. (2016). *Projecting progress. The SDGs in sub-Saharan Africa*, Overseas Development Institute (ODI), Londres
- ONU, Programme d'action d'Addis-Abeba, (2015). *Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*
- ONU, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015
- Schmidt-Traub, G. (2015). *Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals Understanding the Billions and Trillions*, Sustainable Development Solutions Network (SDSN), Working Paper
- Schmidt-Traub, G. and Sachs, J. (2015). *Financing for Sustainable Development: Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships*. SDSN Working Paper. Paris and New York: Sustainable Development Solutions Network.
- UN Millennium Project (2004). *Millennium Development Goals Needs Assessments for Ghana, Tanzania, and Uganda*. Background paper to Sachs, J. D., McArthur, J.W., Schmidt-Traub, G., Kruk, M. Bahadur, C., Faye, M. and McCord, Gordon (2004). "Ending Africa's Poverty Trap". *Brookings Papers on Economic Activity*. No. 2: 117-216. 3 September 2004. New York: UN Millennium Project.
- UNESCO (2010). *Éducation for All Global Monitoring Report: Reaching the Marginalized*. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNESCO (2014). *Éducation for All Global Monitoring Report: Éducation for All is affordable – by 2015 and beyond*. Policy Paper 06. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UNTT (2013). *Financing for sustainable development: Review of global investment requirement estimates*. UN Task Team Working Group on Sustainable Development Finance, Mimeo.

ANNEXE 1 : PACKAGE NATIONAL DE CIBLES DES ODD PRIORISÉES ET LEURS INDICATEURS

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées	
Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et groupes d'âge
	1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté
	1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation
	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques
	2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole
	2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1 Taux de mortalité maternelle
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population
	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants
	3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants
	3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants
	3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne
	3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]
4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative
	5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit
	5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau
	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres
7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap
	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap
8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie 9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux
10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville
11.b D'ici à 2030, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ^a
	11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
	12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.4 D'ici à 2030, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord
	12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)
13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable
14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines
14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs
14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge
	16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)
	16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents
	16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat	
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source
	17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.	17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total
	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total
17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritées

Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération
	17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications.	17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement ; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles prioritisées	
Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Indicateurs
17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile
17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
	17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
	17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.	17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement
	17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %

Note : les cibles avec numérotations alphanumériques sont celles relatives à la mise en œuvre de l'agenda. Elles ne sont pas concernées par la priorisation.

ANNEXE 2. PLANS ET STRATÉGIES PROVINCIAUX ET SECTORIELS CONSULTÉS

Plans et stratégies provinciaux et sectoriels consultés					
1	Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi	PQCE	Ministère du Plan	2011	2011-2015
2	Plan d'Actions Prioritaires	PAP	Ministère du Plan	2011	2011-2015

ANNEXE 3. RIA 2

ODD CIBLES		Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde						
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	11	1	Santé	(PQC 2011-2015, p 200 à 201) Mutualiser les soins de santé et autres mécanismes de financement, (PQC 2011-2015, p 200 à 201) Améliorer le niveau de connaissances, les attitudes, les pratiques en rapport avec la santé de la reproduction, le VIH/Sida et les IST (PQC 2011-2015, p 200 à 201) Réduire la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale : 16,3% <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le taux de mortalité infantile (TMI) à 60 pour 1.000 naissances vivantes en 2015 contre 158 en 2010 • Réduire le taux de mortalité maternelle (TMM) à 348 pour 100.000 naissances vivantes contre 549 actuellement (DSCR, p.49) Ramener le taux de séroprévalence à un niveau inférieur à 3,23% 	(PPDS PP 60-61) Contribuer au bien-être de la population congolaise d'ici 2020 Amélioration du financement de la santé	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
	11	2	Éducation	(PQC 2011-2015, p 200 à 201) Promouvoir un enseignement primaire obligatoire et gratuit <ul style="list-style-type: none"> • (DSCR, p.49) Assurer l'éducation primaire pour tous, (PAP sud Kivu) Mécanisation de 11000 enseignants (PAP SUD KIVU, p 2) Prise en charge de 7500 Orphelins et Enfants Vulnérables • Faciliter l'accès à 7000 OEV aux services sociaux de base de qualité. 	(PAP SUD KIVU 2011 - 2015 P 67) Education et formation professionnelle	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	11	3	Genre	(PQC 2011-2015, p152 et 153) Former les Femmes ciblées dans les métiers comme l'agriculture, élevage, la couture, la teinturerie, la savonnerie et la coiffure <ul style="list-style-type: none"> • (PQC 2011-2015, p152 et 153) Appuyer la Commercialisation des produits des Femmes formées • (PAP SUD KIVU, p1) Octroi des micro-crédits aux femmes pour développer les AGR 	(PAP SUD KIVU, p1) Promotion économique de la femme	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AF-faire SOCIALE
	11	4	Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • (PAP SUD KIVU, p 2) Prise en charge de 7500 Orphelins et Enfants Vulnérables • Faciliter l'accès à 7000 OEV aux services sociaux de base de qualité (Education non formelle et soins médicaux). 	(PAP SUD KIVU, p 2) Nbre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuyé	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AF-faire SOCIALE

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
12	6 Santé? Nutrition et VIH/Sida	<ul style="list-style-type: none"> ° (POC 2011-2015, PP 3) Promoti n des soins de santé primaires et de dépistage précoce du VIH/Sida et des IST ° Accessibilité aux soins de santé essentiels de qualité à l'ensemble de la population ° (DSRP PP 53 ET 55) Le développement de Zones de Santé ° L'appui à l'offre des soins de santé de qualité ° Réduire la transmission des IST et du VIH <ul style="list-style-type: none"> ° Améliorer l'accès universel aux soins et traitement ° Atténuer l'impact négatif du VIH/Sida 	<ul style="list-style-type: none"> ° (DSRP PP 31 ET 32) Taux d'accouchement dans une formation sanitaire ° Taux de mortalité infantile juvénile ° Enfant de moins de 23 mois ayant reçu tous les vaccins ° Ménages disposant au moins d'une Moustiquaire Imprégnée ° Besoins non satisfaits en contraception ° Taux de prévalence 	(PPDS P 61) Accroître la couverture et l'utilisation des soins de santé de qualité par la population avec équité et protection financière	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES	
12	7 Éducation	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, PP 200-201) Assurer l'éducation primaire pour tous ° Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur ° (DSRP SUD KIVU, P 51) Renforcement des capacités des structures en charge de l'alphabétisation. ° (DSRP SUD KIVU, P 50) la suppression des frais scolaires; <ul style="list-style-type: none"> ° l'identification et l'intégration des enfants exclus du système scolaire ° la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes 	<ul style="list-style-type: none"> ° (DSRP SUD KIVU, P 31) Taux net de scolarisation au primaire ° Taux net de fréquentation au secondaire ° Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans 	PAP SUD KIVU 2011-2015 P 67) Éducation et formation professionnelle	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation	
12	8 Genre	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, P 152) (PQC 2011-2015, P 180) Amélioration des conditions des Politiques et programmes de développement de la province du Sud Kivu intégrant la dimension genre ° (DSRP SUD KIVU, P 56) renforcement du pouvoir économique de la femme, la réduction de la vulnérabilité de la femme, la participation citoyenne de la femme, la construction des Maisons de la Femme à travers le pays et enfin la révision des dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ° Indice de parité au primaire ° Indice de parité au secondaire 	(PAP SUD KIVU, P1) Promotion économique de la femme	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALE	
12	9 Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, P 180) (PQC 2011-2015, P 180) Amélioration des conditions de vie des fonctionnaires ° Mise en place d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ° (DSRP II SUD KIVU P 41) Assurer la relance de l'agriculture et la sécurité alimentaire, (ii) de développer les infrastructures de soutien aux activités de production, (iii) de redynamiser l'appareil de production, (iv) de promouvoir le commerce extérieur et (v) d' aménager le territoire et les villes. 			<ul style="list-style-type: none"> ° (PAP SUD KIVU, P1) Nbre de moulins et presses à huile installés ° Nombre de regroupements de femmes (10), avec crédit rotatif appuyé ° Nombre d'ateliers AGR femmes organisés 	

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
13	10	Santé: Nutrition et VIH/Sida	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, PP182 ET 183) Pourvoir le système sanitaire d'une législation et d'une organisation adaptée au contexte sociopolitique de la province ° Mobilisation rationnelle des ressources financières aussi bien publiques, privées et extérieures que celles de la communauté ° Réduire mortalité et la morbidité de la population du Sud-Kivu en général à travers les soins de santé préventifs, promotionnels et curatifs d'ici 2015 	PPDS P 6) Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de façon à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge dans le cadre de la couverture sanitaire universelle (CSU)	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
13	11	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, PP203 ET 204) Garantir l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base formelle ° Organiser et développer des programmes spéciaux du niveau primaire à l'intention de tous les enfants de 8 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté l'école ° Pourvoir la formation des ouvriers qualifiés en maçonnerie, menuiserie, Plomberie, cordonnerie, jardinerie et moniteur agricole 	(PAP SUD KIVU2011 P 102) Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
13	12	Genre	(PQC 2011-2015, P 150 ET 151) Amélioration des conditions des Politiques et programmes de développement de la province du Sud Kivu intégrant la dimension genre (DRP SUD KIVU, P 56) d'instaurer un environnement socio-économique et institutionnel favorable à l'équité de genre, et d'autre part d'assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.	(PAP SUD KIVU P 100) Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences	(PAP SUD KIVU P 100) Nombre de victimes pris en charge
13	13	Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ° (PQC 2011-2015, P 180 ET 181) Renforcer le capacité/recyclage par des formations, Soutenir les secteurs privés et mieux encadrer les secteurs informels et améliorer la protection sociale, ° Impliquer davantage les collectivités décentralisées dans le programme d'emploi et développer les partenariat publics- privés- collectives décentralisées 		

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
14	14	Santé? Nutrition et VIH/Sida	° (DSRP P. 55) Améliorer l'accès universel aux soins et traitement		(PAP SUD KIVU 2011 P 100) Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences	(PAP SUD KIVU 2011 P 100) Nombre des victimes prises en charge	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
14	15	Éducation,	° (DSRP P. 50) l'identification et l'intégration des enfants exclus du système scolaire. ° la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes ° l'accroissement des capacités d'accueil				
14	16	Genre	° (DSRP P. 55) Réduire les inégalités et la vulnérabilité		(PAP SUD KIVU P 102) Opérationnalisation de la politique nationale de genre	(PAP SUD KIVU P 102) Nbre de séances organisées	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AFFAIRE SOCIALE
14	17	Emploi	° (DSRP P. 42) Il faudra mettre en place des infrastructures donnant accès aux zones de consommation, des infrastructures de stockage et conservation des produits agricoles, des infrastructures de traitement et de transformation des produits, des infrastructures de desserte en eau, en électricité, l'habitat et des infrastructures socioculturelles ainsi que la construction des marchés ruraux. Les systèmes d'information sur les marchés et les prix seront conçus et renforcés.				

1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
15	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	Santé? Nutrition et VIH/Sida	° (DSRP P 53 ET 58) Promouvoir la dynamique communautaire ° renforcement de la collaboration inter sectorielle ° renforcement du leadership et de la gouvernance	(PAP SANTE P 90) Mutualisation des soins et autres mécanismes de financement ° (PPDS P 86) L'amélioration de la résilience des structures et Services de santé face aux épidémies, urgences et catastrophes.	Nbre de ma- lades subsidiés Nbre de mutuelles ouvertes	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
		Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	° (PQC 2011-2015, P 203) Susciter la création des écoles dans les milieux éloignés (ruraux et autres)			MISTERE PROVINCIALE DE L'éduca- tion
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable						
21	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Santé? Nutrition et VIH/Sida	° (POC 2011-2015, P 185) Promouvoir des bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles			Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
21		Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	° (PQC 2011-2015, P 202) Encouragement à la création des écoles à vocation technique et professionnelle			MISTERE PROVINCIALE DE L'éduca- tion
21		Genre	° (PQC 2011-2015, PP 152 ET 153) Former les Femmes ciblées dans les métiers comme l'agriculture, élevage, la couture, la teinturerie, la savonnerie et la coiffure ° Fournir des kits de réinsertion aux femmes formées ° Appuyer la Commercialisation des produits des Femmes formées	(PAP SUD KIVU P 98) Promotion économique de la femme	(PAP SUD KIVU P 98) Nombre de regroupement de femmes (10) ° Nombre de ateliers Femmes AGR organisés	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AF- faire SOCIALE
21		Emploi	(DSRP SUD KIVU, PP 41) Relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire		(PAP SUD KIVU P 65) Amélioration de la création de l'emploi	(PAP SUD KIVU P 65) Nombre des projets de renforcement réalisés ° Nombre de PME appuyés

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	22 Éducation	(DSCR P KIVU, P50) 'appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire en vue de faciliter le passage vers l'enseignement primaire.				
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	23 24 25 genre	Former les Femmes ciblées dans les métiers comme l'agriculture, élevage, la couture, la teinturerie, la savonnerie et la coiffure (PQC P 152_153) Fournir des kits de réinsertion aux femmes formées • Appuyer la Commercialisation des produits des Femmes formées (DSCR P KIVU PP56-57) renforcement du pouvoir économique de la femme, la réduction de la vulnérabilité de la femme, la participation citoyenne de la femme, la construction des Maisons de la Femme à travers le pays et enfin la révision des dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes.				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AFFAIRE SOCIALE
	23 26 Emploi	(DSCR P KIVU P 41) redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants orientés vers les produits viviers, tout en assurant la conservation des ressources naturelles de la province. Améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales.		(PAP SUD KIVU P 65) Amélioration de la création de l'emploi	(PAP SUD KIVU P 66) Nombre de PME appuyés	

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions corres-pondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions corres-pondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des aménagements, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	24	genre		(PAP SUD KIVU, p1) Promotion économique de la femme	° (PAP SUD KIVU, p1) Nbre de moulins et presses à huile installés ° Nombre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuyé ° Nombre d'ateliers AGR femmes organisés	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AF-faire SOCIALE
	27		(DSCR P SUD KIVU P 41) redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants orientés vers les produits viviers, tout en assurant la conservation des ressources naturelles de la province. Améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales.			
	24	Emploi				
2.5 D'ici à 2030, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	25	29	(DSCR P SUD KIVU P 42) promouvoir l'accès aux semences améliorées et à la recherche agricole, diffuser les géniteurs améliorés et faire la promotion de l'insemination artificielle, assurer le développement de la pêche et de l'aquaculture ainsi que le développement des cultures commerciales et industrielles et la construction progressive des filières agricoles.			

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges					
3-1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	Santé, nutrition et VIH	°(PQC 2011-2015, P.182) Réduire de 2/3 d'ici 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ° Réduire de 3/4 d'ici 2015 le taux de mortalité maternelle	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	(PPDS P 84) Appui à l'implantation et/ou à l'intégration des interventions à haut impact sur la Santé de la Mère, du Nouveau-né et de l'Enfant (SMNE) dans les ZS à faible potentialité (ZS qui n'entrent pas dans le processus de développement) dans la perspective de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU)	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
3-2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Santé, nutrition et VIH	° (PQC 2011-2015, P.182) Réduire de 2/3 d'ici 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ° (DSCR P SUD KIVU PP 31 ET 32) Taux de mortalité infantile ° Taux de mortalité infantile juvénile de moins de 23 mois ayant reçu tous les vaccins	° (DSCR P SUD KIVU PP 31 ET 32) Taux de mortalité infantile ° Taux de mortalité infantile juvénile de moins de 23 mois ayant reçu tous les vaccins	(PPDS P 84) Appui à l'implantation et/ou à l'intégration des interventions à haut impact sur la Santé de la Mère, du Nouveau-né et de l'Enfant (SMNE) dans les ZS à faible potentialité (ZS qui n'entrent pas dans le processus de développement) dans la perspective de la Couverture Sanitaire Universelle ° (PPDS P 77) Renforcer le système de surveillance des MAPEPI dans la province	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES (PPDS P 77) Taux de complétude des rapports hebdomadaire
3-3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Santé, nutrition et VIH	° (PQC 2011-2015, PP.182 ET.183) Stopper la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle et avoir maîtrisé le palu et autres maladies d'ici 2015 ° (DSCR P SUD KIVU P 55) Lutter contre le VIH/Sida	° (DSCR P SUD KIVU P 32) Ménages disposant au moins d'une Moustiquaire Imprégnée	° (PQC 2011-2015, PP.182 ET.183) Stopper la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle et avoir maîtrisé le palu et autres maladies d'ici 2015 ° (DSCR P SUD KIVU P 55) Lutter contre le VIH/Sida	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
3-4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	34	Santé, nutrition et VIH		Constituer un pool fund de lutte contre la malaria et les maladies spécifiques		Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
3-5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	35					
3-6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	36					
3-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	37	Santé, nutrition et VIH	° (PQC 2011-2015, PP 182) Réduire mortalité et la morbidité de la population du Sud-Kivu en général à travers les soins de santé préventifs, promotionnels et curatifs d'ici 2015 ° (PQC 2011-2015, PP 185 ET 186) Renforcer la lutte contre les infections Sexuellement Transmissibles et le VIH/SIDA ° Améliorer le niveau de connaissances, les attitudes, les pratiques en rapport avec la santé de la reproduction, le VIH/Sida et les IST			Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
3-8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	38	Santé, nutrition et VIH	(DSCR P KIVU P 55) Améliorer l'accès universel aux soins et traitement	Accroître la couverture et l'utilisation des soins de santé de qualité par la population avec équité et protection financière	Proportion des AS fonctionnelles	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
3-9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	39					
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie						
4-1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	41	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	° (DSCR P SUD KIVU P 49) accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, vulnérables et défavorisés ° (PQC 2011-2015, PP 204 ET 205) Encourager et promouvoir la formation universitaire de la femme		(PAP SUD KIVU 2011-2015 P 98) Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	41	Genre	° (PQC 2011-2015, P 50) Institutionnaliser l'approche genre au Sud Kivu		(PAP SUD KIVU P 100) Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaire SOCIALE
4-2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	42	Éducation	(DSCR P SUD KIVU P 50) l'appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire en vue de faciliter le passage vers l'enseignement primaire.			MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	42	Genre	° (PQC 2011-2015, P 50) Institutionnaliser l'approche genre au Sud Kivu		(PAP SUD KIVU P 98) Prévention et lutte contre les violences basées sur le genre	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaire SOCIALE

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
43	4-3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> (PQC 2011-2015, PP 202, 204 ET 205) Encouragement à la création des écoles à vocation technique et professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Encourager et promouvoir la formation universitaire de la femme, (PQC 2011-2015, PP 151 ET 152) <ul style="list-style-type: none"> ° Création d'un réseau des parties prenantes dans la promotion du genre et la lutte contre les violences faites aux femmes ou violences basées sur le genre <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan provincial pour la lutte contre les violences basées sur le genre 		(PAP SUD KIVU 2011-2015 P 98) Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre	MISTERE PROVINCIALE DE L'ÉDUCATION
44	4-4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Genre	(PQC 2011-2015, PP 151 ET 152) Appui au fonctionnement du réseau Renforcer les capacités en leadership		(PAP SUD KIVU P 101) Réduction des violences basées sur le genre	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTÉ, GENRE, Af-faire SOCIALE
44	4-4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Genre	(PQC 2011-2015, P 180) Améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle,		(PAP SUD KIVU P 122) Formation et Insertion des jeunes	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTÉ, GENRE, Af-faire SOCIALE
45	4-5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> (DSCR P KIVU P 49) accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, vulnérables et défavorisés; <ul style="list-style-type: none"> ° améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement (PQC 2011-2015, P 151) Vulgariser les textes nationaux et internationaux protégeant les droits des Femmes 		(PAP SUD KIVU 2011-2015 P 98) Promotion du genre	MISTERE PROVINCIALE DE L'ÉDUCATION
45	4-5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	Genre				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTÉ, GENRE, Af-faire SOCIALE

ODD CIBLES	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
4-6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	46	46	46	(DSCR P SUD KIVU P 48) Le renforcement du capital humain repose sur les deux secteurs sociaux principaux, à savoir l'éducation d'une part (avec un accent particulier sur l'enseignement primaire, secondaire et la formation professionnelle sans pour autant omettre l'alphabétisation des adultes	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
4-7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	47	47	47	° (DSCR P SUD KIVU P 56) Réduire les inégalités et la vulnérabilité ° (PQC 2011-2015, P 151) Renforcer les capacités des points focaux genre dans les services étatiques et privés	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaire SOCIALE
	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	48	48	48	° (DSCR P SUD KIVU P 50) l'identification et l'intégration des enfants exclus du système scolaire ; ° la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes	MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	Genre	49	49	49	° (PQC 2011-2015, PP 151 ET 152) Accompagner les activités de la réinsertion socioprofessionnelle des femmes victimes des violences basées sur le genre ° Elaboration d'un plan provincial pour la lutte contre les violences basées sur le genre	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaire SOCIALE

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles							
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	51	Éducation, Formation professionnelle et technique, recherche scientifique	(DSCR P SUD KIVU P 49) accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment pour les filles • Encourager et promouvoir la formation universitaire de la femme,				MISTERE PROVINCIALE DE L'éducation
	51	Genre	(PQC 2011-2015, P150) Amélioration des conditions des Politiques et programmes de développement de la province du Sud Kivu intégrant la dimension genre. 8 Institutionnaliser l'approche genre au Sud Kivu				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AFFAIRE SOCIALE
	51	Emploi			(PAP SUD KIVU P 66) Renforcement de capacité	Nombre des projet de renforcement réalisés	
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	52	Santé, nutrition et VIH			(PAP SANTE PP 136-161) Coordination des activités VIH/SIDA dans la Province du Sud-Kivu (prise en charge, atténuation de l'impact, prévention)	Nombre de plates formes opérationnelles	Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
	53						

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
5-4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	Genre 54	(PQC 2011-2015, P151) Création d'un réseau des parties prenantes dans la promotion du genre et la lutte contre les violences faites aux femmes ou violences basées sur le genre				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AFFAIRES SOCIALES
5-5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Genre 55	(PQC 2011-2015, P150) Amélioration des conditions des Politiques et programmes de développement de la province du Sud Kivu intégrant la dimension genre. • Institutionnaliser l'approche genre au Sud Kivu (PQC 2011-2015, P151) Promouvoir le leadership Féminin		(PAP SUD KIVU P 100) Promotion à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, respect du droit et à la suppression de violences		Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, AFFAIRES SOCIALES
5-6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	Santé, nutrition et VIH 56	(DSCR P 54) La redynamisation de la planification familiale fait partie des priorités du Gouvernement. La planification familiale permet une réduction d'un tiers de la mortalité maternelle. • (PQC P 186) Améliorer le niveau de connaissances, les attitudes, les pratiques en rapport avec la santé de la reproduction, le VIH/Sida et les IST		(PPDS 2016-2020, P83) Appui à l'implantation et/ou à l'intégration des interventions à haut impact sur la Santé de la Mère, du Nouveau-né et de l'Enfant (SMNE) dans les ZS à faible potentialité (ZS qui n'entrent pas dans le processus de développement) dans la perspective de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU)		Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau						
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Santé, nutrition et VIH 57	(PQC P 189-190) Augmenter les capacités des sources d'eau potable Construire de nouvelles adductions d'eau potable dans les huit Territoires de la Province du Sud-Kivu				Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES

<p>ODD CIBLES</p>	<p>Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification</p>	<p>Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)</p>
<p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défection en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p>	<p>62</p> <p>58</p> <p>Santé, nutrition et VIH</p>	<p>Réhabiliter et renforcer les capacités des unités de traitement de l'eau de la Regideso existant et fort dépassé (PQC P188) Compléter des éléments à joindre à la cartographie des adductions de l'eau potable dans chaque Territoire</p>		<p>(PPDS 2016-2020 P51) Hygiène et brigades aux frontières</p>		<p>Ministère PROVINCIALE DE LA SANTE, GENRE, Affaires SOCIALES</p>
<p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p>	<p>63</p>					
<p>6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.</p>	<p>64</p>					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	65					
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	66					
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable						
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	71	energie	PAP Pgr1: 1 Réhabiliter la centrale Ruzizi 1 de 8,6MW, 2 Mettre en place une structure de gestion des microcentrales communautaires 3 Réaliser l'adduction d'eau à partir des sources existantes	Nombre de groupe réhabilité		Ministère provincial de l'énergie
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	72	energie	PQCE Pgr14 Construire cinq centrales éoliennes			Ministère Provincial de l'énergie
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	73	energie	PAP Pgr1 Etudes pour l'aménagement hydroélectrique de la centrale Ruzizi 4 (267MW) sur le site S[IS]	Nobre d'Etude réalisée		Ministère Provincial de l'énergie
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous						
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	81					

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	82	Agriculture, mine	<p>PAP Pg1 Réhabilitation et entretien permanent de 8 RDA pour un total de 403 km dans le Territoire de SHABUNDA PAP Pg1 Réhabilitation et entretien permanent de 15 RDA pour un total de 517 km le Territoire de FIZI PAP</p>	<p>1 Nbre de km réhabilités et entretenus 2 Nombre de CAPSA mises en place 3 Nbre d'outils distribués 4 Nbre d'ha drainés et/ou irrigués 5 Nbre de paysans encadrés</p>			Ministère provincial de l'agriculture Ministère de mine
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	83	economie	<p>PQCE Pg78 Réaliser des études approfondies sur la relance de la sucrerie de Kiliba et de la TOLINKI ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la relance du secteur privé ; Renforcer les capacités des agents du secteur privé industriel ; Réaliser une étude sur la transformation des fruits produits dans la Province. 	Nbre études			Ministère de l'industrie
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	84	tourisme	<p>PQCE Pg 79 Renforcer les capacités des hôteliers et agents de l'administration du tourisme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer, valider et mettre en oeuvre le plan directeur du développement touristique au Sud-Kivu PAP <p>P53 Mise en oeuvre des projets de développement communautaire autour des parcs</p>	Nbre de projets mis en œuvre			Ministère provincial de tourisme

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	85 emploi	POCE Pg80 Placer l'emploi au centre de préoccupation macro sectoriel, • Accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé, • Améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle, • Organiser les systèmes de formation et améliorer le fonctionnement du marché du travail, • Appuyer l'entreprenariat coopératif pour la création de l'emploi en milieu rural	Nbre recrutés; Etude faite		min prov fonction publique	
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	86 1 Éducation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique 2 emploi	POCE Pg83 Promouvoir un enseignement primaire obligatoire et gratuit conformément aux dispositions constitutionnelles. PAP Pg2-Augmentation des capacités institutionnelles de l'INPP Sud Kivu	1. Assurer la gratuité de l'enseignement de base et mettre en place un système efficace d'appui à l'éducation nationale 2. Nbre de projets de renforcement réalisés		Min prov fonction publique	
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	87 Mines	PQCE Pg76 Vulgariser la législation minière en vigueur PQCE Pg76 Délogement des milices et autres bandes armées des sites d'exploitations minières	nbre d'agents formés et recyclés		min prov mines	
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	88 Emploi	.PAP Pg2 Appui techniques et financiers aux PME ayant un programme de création d'emploi durable	Nbre de PME appuyés		min prov de la fonction	

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
89	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	69 tourisme	(PAP) Mise en œuvre des projets de développement communautaire autour des parcs	Nombre de projets mis en œuvre			min prov tourisme
810	Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance						
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation							
91	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	70 Infrastructures	PAP Pg9 Organisation de deux revues du secteur Infrastructures de transport et actualisation PAP sectoriel	nombre de revues organisées			min prov infrastructures
92	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	71 Industries	PQCE Pg8 Assurer la relance du secteur privé ; Assurer la relance du secteur privé ; Réaliser des études de faisabilité pour l'installation d'une fonderie d'étain, d'une usine de fabrication de carreaux, d'une savonnerie et d'une briquetterie industrielles				mini prov industries

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
9-3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	93 Industrie	PAP Pgt: Etude de la compétitivité des Petites et moyennes unités de transformation encore en activité	Nbre études		mini prov industries
9-4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	94 industries	(PAP) Réaliser des études de faisabilité pour l'installation d'une fonderie d'étain, d'une usine de fabrication de carreaux, d'une savonnerie et d'une briqueterie industrielles			mini prov industries

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions corres-pondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions corres-pondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
9-5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	95	74	éducation	(PAP) Appui aux projets de recherche de l'INERA ayant impact sur la sécurité alimentaire	INERA	min prov epsp
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein						
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	101					
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	102	75	Genre	PAP Pgt Octroi des micro-crédits aux femmes pour développer les AGR PAP Pgt1. Renforcer les capacités de la femme sur la gestion des AGR, les droits de l'homme, la CDE et la CEDEF, le droit à l'héritage et à la propriété	1 Nombre de regroupements de femmes (10) avec crédit rotatif appuuvé ; 2 Nombre d'ateliers AGR femmes organisés	Min Pro, genre

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	103					
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	104					
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.	105					
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.	106					
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.	107					

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifiant les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables							
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	111	habitat	PAP Pp2, Elaboration de la politique provinciale en matière de logement	Edit promulgué			Mini prov habitat
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	112	transport et infrastructures	PAP Pp1, Réhabilitation et entretien permanent de 8 RDA pour un total de 403 km dans le Territoire de SHABUNDA, PAP Pp1 Entretien régulier route Bukavu-Kavumu (35km) PAP Pp1. Réhabilitation en terre troncon Kavumu-Minova (115 km)	1 Nbre de km réhabilités et entretenus 2 Nbre de km reconstruit et bitumé avec ouvrages d'art 3 Nbre de km réhabilités			min prov infrastructures
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	113	urbanisme et habitat	PAP Pp1 Elaboration d'un Edit sur l'urbanisme et la construction urbaine au Sud Kivu	Code élaboré			Min Pov urbanisme et habitat
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	114	culture	PAP Pp2 Récolte des données sur le patrimoine culturel provincial (langues, contes, légendes) à travers les 8 territoires (Création des centres de formation des langues nationales) PAP Pp2 Collecte des œuvres d'art moderne et de l'antiquité de la province du sud Kivu (Création d'un musée provincial)	1 Nombre de centres créés 2 Nombre de musée provincial existant			Min pov culture et arts

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	115 80 Protection sociale	PAP Pg6 Construire trois centres stratégiques d'intervention rapide lors de catastrophes et autres urgences humanitaires.	1 DIVAH/ SK 2 DIVAH/ SK		min prov affaire social	
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	116 81 habitat et environnement	POCE Pg83 Concevoir, exécuter et vulgariser la politique nationale de l'habitat POCE Pg88 Renforcer l'autorité de l'Etat dans le service de l'environnement pour lutter contre les feux de brousse et l'abattage anarchique des arbres	Veiller au respect du d'urbanisme des villes		Min prov environnement et min prov habitat	
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	117 82 habitat	PAP Pg4 Viabilisation de nouveaux sites (routes, électricité, eau) de nouveaux centres urbains PAP Pg4 Identification, étude d'aménagement et acquisition de nouveaux espaces à lotir	1 nbre de ha viabilisés 2 nbre de sites étudiés, acquis et aménagés		min prov habitat	

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables							
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	121						
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	122	83 Environnement	(PAP SK.) 1 Sensibiliser et éduquer la population sur l'environnement humain en vue de changement de comportement 2, Promouvoir la gestion durable de l'environnement, 3, Protéger des ressources en sol et en sous sol 4, Adopter des lois protégeant l'environnement, P52 (DSRP Prox) 6, mettre en application, les cadres législatifs et réglementaires capables d'assurer une gestion efficace du système relatif à la pollution et régissant l'assainissement de base ainsi que la gestion des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.				
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	123						

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	124					
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	125	Justice	P82 (PQCE) l'État dans la gestion des déchets, excréta et eaux usées P11 (DSCR P II) 1, Renforcer l'autorité de Curer les avaloirs, les trottoirs... 2, la gestion des immondices et l'utilisation de l'eau de qualité en vue d'éviter les maladies d'origine hydrique qui sont à l'origine de beaucoup de décès enregistrés chez les enfants		P21 (PPEFEB) Élaborer et mettre en œuvre la stratégie provinciale d'assainissement ; 2) Élaborer et rendre opérationnel un programme provincial de gestion des déchets ; A partir de 2020, une cartographie de l'état de l'environnement de la province est réalisée chaque année conformément à l'esprit de l'édit portant code de	
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	126					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	127					
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	128	Éducation	85	PAP Pilier 4 1, Appui à l'intégration des notions sur l'environnement dans l'enseignement primaire et secondaire	P47 (PPEFEB) 1, En harmonie avec la stratégie nationale de communication, mettre en place un système de communication interne et externe efficace au niveau de la province ; 2. Mettre en place un programme provincial d'éducation environnementale; 3. Appuyer l'intégration des notions sur l'environnement dans l'enseignement primaire et secondaire 4. Multiplier les séances de sensibilisation sur la conservation de la nature à l'égard des populations riveraines et autochtones autour des aires protégées ; 5. Mettre en Place un système de gestion de l'information forestière ; 6. Assurer la vulgarisation des outils de gestion de la Biodiversité.	

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification		Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible		Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible		Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques		Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques		Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions													
131	86	Environnement et développement durable	DSCRIP II P62,63 1, atténuer les effets de changement climatique 2, s'adapter aux changements climatiques PQCE P87 3, Protéger l'environnement et lutte contre le changement climatique		PPEFEB P22 lutte contre le changement climatique		Ministère ENVIRONNEMENT						
131	87	Agriculture	DSCRIP II P64 intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur agricole				MINIAGRI						
131	88	Energie	DSCRIP II 64 intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur de l'énergie				Ministère DE L'énergie						
131	89	Infrastructures et Transport	DSCRIP II 64 intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur de transport et voie de communication				Ministère DE TRANSPORT ET VOIE DE COMMUNICATION						
131	90	Habitat et Urbanisme	DSCRIP II 65 intégrer l'environnement et le changement climatique dans le secteur foncier				Ministère D'URBANISME ET HABITAT						
132	91	ENVIRONNEMENT			PPEFEB (P.32) Renforcer les mécanismes de lutte anti érosive et réduire la déforestation dans les bassins versants ;								
133	92	NTIC et Communication	DSCRIP II Page 49 S'atteler à renforcer les capacités institutionnelles dans la pratique de la protection de l'environnement, à sensibiliser et à assurer l'éducation de la population sur l'environnement humain en vue de changement de comportement PQCE Page 88 Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur les aménagement		PPEFEB P47 1. En harmonie avec la stratégie nationale de communication... 2. Mettre en place un programme provincial d'éducation environnementale...								

<p>ODD CIBLES</p> <p>Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification</p> <p>Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p> <p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p> <p>Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p> <p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p> <p>Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)</p>	Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable					
<p>141</p> <p>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.</p>						
<p>142</p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les aménagements marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p>						
<p>143</p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.</p>						

<p>ODD CIBLES</p>	<p>Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification</p>	<p>Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible</p>	<p>Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques</p>	<p>Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)</p>
<p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.</p>	<p>144</p>					
<p>14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.</p>	<p>145</p>					
<p>14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.</p>	<p>146</p>					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	147					
Objectif 15 : Préserver et restaurer les aménagement terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité						
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des aménagement terrestres et des aménagement d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	151					
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	152	DSCR P 39 (i) une gestion durable de la forêt et des terres, (ii) l'installation et l'opérationnalisation, (iii) l'amélioration de l'information "	PPEFEB P25 Accompagner l'élaboration des plans Simple de gestion des espaces forestiers dans les forêts de production permanente et forêts protégées;			Ministère ENVIRONNEMENT
	93	Environnement				
	152	Gouvernance Politique				L'ASSEMBLEE PROVINCIALE

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	153 Environnement	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	MIN ENVI- RONNEMENT
	95		(PPEFEB, P.22) 1. Contribuer à la mise en place d'une politique d'utilisation des terres en collaboration avec les Ministères ayant dans leurs attributions respectives les Affaires Foncières, l'Urbanisme, l'Environnement et l'Agriculture.	MIN AGRI
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des aménagements montagnoux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	154 Environnement et développement durable	(DSCR, P.54) Promotion de l'agro-écologie par la formulation d'une stratégie de la gestion intégrée de la fertilisation des sols (GIFS); (PQCE, P.29) Non exploitation des tourbières et au delà des certifi-cats d'amphiteuse	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	MIN ENVI- RONNEMENT
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	155 Gouvernance Politique	(PAP, P.135) sensibilisations de populations à la protection des espèces	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	MIN ENVI- RONNEMENT, Assemblée Provinciale

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
15-6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	156						
15-7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	157	Environnement	(PQCE, P.88), Renforcer la lutte contre le braconnage par l'ICCN en impliquant la population				Min environnement
15-8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les aménagements terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	158	Gouvernance Politique			(PPEFEB, P.45) Harmoniser les textes juridiques existant du secteur environnement avec les principes de la décentralisation dans le strict respect de la loi; Doter la Province de nouveaux textes législatifs et réglementaires; Vulgariser les textes légaux et réglementaires relatifs à l'Environnement, Forêts, eaux et biodiversité.		ASSEMBLEE PROVINCIALE/SK
15-9 D'ici à 2020, intégrer la protection des aménagements et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	159	ENVIRONNEMENT			(PPEFEB, P. 40) Développer diverses formes de tourisme et processus d'exploitation durables de la biodiversité		Min environnement
	101						

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins durables, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	Sécurité (Armée et Police)	PAP p2 Renforcer les capacités d'intervention de l'armée et de la police; DSCRPII p35 lutter contre les violences sexuelles causées par les personnes en uniformes;	PAP p2 Ration disponibles; PAP p3 Nombre de policiers déployés; Nombre de séminaires organisés p5; Nombre de tables d'écoute acquises p5		Ministères provinciaux de la Justice et de l'Intérieur	
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	Genre et groupe vulnérable	PQCE p74 Vulgariser les textes nationaux et internationaux protégeant les droits des femmes; Elaboration d'un plan provincial pour la lutte contre les violences basées sur le genre	PAP p97; Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés ; PAP p98; Nombre de nouveaux outils de communication élaborés		Ministères provinciaux de la Justice, de l'Intérieur et du Genre	
	Justice et droits humains	POCE p70 Réhabiliter les Infrastructures Judiciaires; Construire de nouvelles infrastructures	PAP p7; Nombre de maisons d'arrêt construites; Nombre de prisons construites; Nombre de Tribunaux ; Nombre de tribunaux construits; nombre de centres construits; Nombre de parquets construits		Ministères provinciaux de la Justice et des Tribunaux publics	
	Paix et Stabilisation	SPSPAP p52 Renforcer l'autorité de l'État pour assurer la sécurité des populations; promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable; promouvoir la cohabitation pacifique dans la province; promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'État; améliorer la sécurité transfrontalière; renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique; améliorer la protection des femmes et des filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre			Minplan, MinInter et STAREC	Stratégie sectorielle (STAREC)

ODD CIBLES		Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	162	Protection sociale et Humanitaire	PAP p101 Réduire le taux élevé d'analphabétisme des jeunes, adultes et des enfants non scolarisés; PAP p102 Renforcer les capacités des structures pour la prise en charge holistique des orphelins et/ou enfant vulnérable du Sud-Kivu	PAP p101 Nombre d'enfants vulnérables, sensibilisés et scolarisés; PAP P102 Nombre de OEV identifiés sont pris en charge par an	Ministères provinciaux de l'EPSP et des Affaires sociales
	162	Justice et droits humains	PAP p5 Accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir les droits humains; PQCE, p70 Réhabiliter les Infrastructures judiciaires Construire de nouvelles infrastructures	PAP p5 Nombre de personnel formé, Nombre de documents acquis et distribués,	Ministères provinciaux de la Justice et des Travaux publics
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	163	Justice et droits humains	PAP p5 Accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir les droits humains	PAP p5 nbre de documents acquis et distribués; nbre de revues; P6nbre de magistrats, juges, personnel judiciaire et personnel pénitentiaire formés et recyclés; Palais réhabilités; bureaux réhabilités; nbre de mobilier acquis; Nbre de jeeps et motos acquises; nbre de prisons construites; nbre tribunaux construits; Nombre de parquet construit	Gouvernement Provincial; Min Justice; Div Justice et TP
	163	Justice et droits humains	PAP p5 Accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir les droits humains	PAP p5 nbre de documents acquis et distribués; nbre de revues; P6nbre de magistrats, juges, personnel judiciaire et personnel pénitentiaire formés et recyclés; Palais réhabilités; bureaux réhabilités; nbre de mobilier acquis; Nbre de jeeps et motos acquises; nbre de prisons construites; nbre tribunaux construits; Nombre de parquet construit	Gouvernement Provincial; Min Justice; Div Justice et TP

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
164	Gouvernance économique	DSCRPII p37 Système d'information intégré de gestion des finances publiques (GESIFIP); Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé; Installation de la chaîne provinciale de dépenses et recettes du Sud-Kivu; Elaboration du manuel des procédures financières et comptables en matière de dépenses et de recettes; Elaboration (ou achat) du logiciel comptable; Formation des utilisateurs; Suivi et évaluation du budget; intégration du budget participatif dans les ETD	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Min Finance et Min Budget
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	109	DSCRPII p35 Améliorer le cadre institutionnel global des forces de défense et de sécurité et renforcer les capacités d'intervention de l'armée; -Mettre en place les services publics de sécurité intérieure fondés sur une nouvelle Police nationale professionnelle, proche du citoyen, redevable et transparente	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Min Intérieur
164	Justice et droits humains	DSCRPII p36 lutte contre le blanchiment des capitaux; PAP p6 Appui à la justice militaire (prosecution support cells); PAP p6 Appui au renforcement de la chaîne pénale civile	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Min Justice
165	Justice et droits humains	DSCRPII p36 lutte contre l'impunité et la corruption	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Min Justice
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	113	PAP p10 Appui à la bonne gouvernance;	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Min Intérieur

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	166 114 Gouvernance administrative et locale	DSCR P II p39 la réorganisation des services et la définition du cadre organique des services et le développement d'outils de gestion axés sur les résultats; la modernisation de l'administration publique.PAP p10 Appui à la bonne gouvernance;	PAP p9 Nombre de cadres formés; PAP p10 Nbre d'appuis apportés; PAP p8 Nombre d'agents recyclés; étude disponible; Nombre de services administratifs connectés à internet; Nombre d'agents pris en charge; revue organisée; Nombre d'officiers recrutés, formés et payés; Nombre de bureaux construits; Nombre de bureaux réhabilités; p8 Nombre de nouveaux véhicules disponibles; p9 Nombre de missions de suivi-évaluation; p9 Nombre de plans directeurs de développement élaborés; p10 Nombre de bâtiments construits; p10 Nombre de maisons; p10 Nombre de bâtiments réhabilités	Min Intérieur
	166 115 Gouvernance politique et Démocratique	PAP P1 Renforcer les institutions politiques et démocratiques	PAP prinbre d'agents pris en charge; Nombre de nouveaux véhicules disponibles; Nombre de sessions de formation; Nombre d'institutions citoyennes appuyées; Nombre de participations actives; Nombre d'activités suivies;	Gouv National, Gou Prov
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	167 116 Gouvernance administrative et locale	PQCE p75 Permettre à tous les acteurs impliqués de s'approprier le processus et de s'engager à la mettre en oeuvre de façon concertée ETDs; p75 Rendre effectif et efficient le dispositif de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD. Créer une masse critique de capacités provinciales et locales de mise en oeuvre de la décentralisation Develop		Min Intérieur; Min Budget

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	168					
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	169	Gouvernance administrative et locale	P9 Nombre d'officiers recrutés, formés et payés; P8 Nombre de bureaux construits			Gouv National, Gou Prov
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	1610	NTIC et communication	Nombre de Bureaux équipés; Nombre de mission de vulgarisation effectuées; Nombre d'ateliers organisés; Nombre de Maisons équipées			Ministère de la Communication et des médias.
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser						
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	171					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	172					
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	173					
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	174					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés						
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies						
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord						

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications	178					
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	179					
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	1710					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17-11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	1711					
17-12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	1712					
17-13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	1713					
17-14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	1714					
17-15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	1715					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tells qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions corres-pondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions corres-pondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17-16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	1716					
17-17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	1717					

ODD CIBLES	Domaine/ Secteur tels qu'identi- fié dans les principaux documents de planification	Stratégie provinciale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible	Identifier les indicateurs provinciaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
17-18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17-18					
17-19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17-19					

ANNEXE 4. MATRICE DE PRIORISATION DES CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU NORD - KIVU

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde												
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	Non cette cible est prise en compte dans le pqce	OUI	OUI, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	oui, pacte du millénaire pour le développement partiellement inclusivement l'OMD 1	OUI, plus on réduit le nombre de pauvres, plus on réduit l'exclusion sociale	oui la réduction de la pauvreté constitue l'objectif primordial du gouvernement provincial	Haute	oui, l'indicateur est régulièrement calculé en province du Nord Kivu cfr INS	oui à partir de l'indicateur global	Haute	Cible retenue
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Non, cette cible est prise en compte dans le pqce	OUI, L'accès à l'éducation, aux services de santé	oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	oui prend en compte spécifiquement OMD1	OUI, plus on réduit le nombre des pauvres, plus on réduit l'exclusion sociale	OUI, le programme starec prend en compte les autres aspects de cette cible	Haute	oui, l'indicateur est régulièrement calculé en province du Nord Kivu cfr INS	oui l	Haute	Cible retenue
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pqce	oui permet la réduction des inégalités sociales, l'accès à la santé, l'éducation,....	OUI, car elle va contribuer au changement/amélioration de vie sur le plan économique et social	Haute	OUI, prise en compte dans le plan d'action provincial (PAP)	oui, la politique de protection reste un facteur de réduction de la pauvreté	oui le gouvernement provincial accorde une priorité à la protection des vulnérables des plus démunis	Haute	oui mais pas calculer en province	oui l'indicateur prévoit de le ventiler par groupe de population et par sexe	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pdc	oui car pas d'indicateur d'évaluation	OUI permet de briser les inégalités et facilite l'accès aux ressources	OUI la cible contribue aux dimensions sociale et économique	Haute	oui cfr la matrice des actions prioritaires de l'accord cadre d'Addisaba	oui l'accès à la terre et au crédit permet à la population d'avoir des revenus	non mais elle dérive des autres priorités provinciales	Moyen	non car pas d'indicateur	oui, à partir des ménages ayant accès aux services sociaux de base	Moyen	Cible non retenue
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pdc	oui car pas d'indicateur d'évaluation	Oui, cette cible permet de renforcer la résilience des vulnérables	oui, la cible implique à la fois l'aspect économique social et environnement	Haute	oui, les new deal en rapport avec la matrice de fragilité.	Oui, la cible contribue à l'inclusion sociale.	OUI. Prise en compte dans le cadre des urgences humanitaires	Moyen	non car pas d'indicateur	non pas d'indicateur de manière globale	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable												
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.		oui car la sécurité alimentaire a un impact socio économique	oui la cible touche les dimensions économiques et sociales	Haute	oui pacte du millénaire pour le développement durable l'OMD 1	oui l'instauration de la sécurité alimentaire contribue à l'éradication de la pauvreté	oui, facile reste une priorité provinciale	Haute	oui cfr indicateur pqce	oui les indicateurs sont ventilés par sexe territoires zones et groupement	Haute	Cible retenue
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	oui, mise en œuvre mais cible non atteinte	oui a un impact sur la santé de la population	Oui touche le social mais aussi le développement	Haute	Oui pacte du millénaire pour le développement durable l'OMD 2	Oui, contribue au développement et à l'inclusion sociale	l'agriculture la santé sont parmi les priorités du gouvernement provincial pour mettre en terme la malnutrition	Haute	oui indicateurs disponibles dans les OMD	oui indicateurs souvent ventilés par sexe	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
2-3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pqqe	oui; l'auto-nomisation de la femme, l'accès à la santé et à l'éducation non sont assurés par l'accroissement de la productivité agricole	oui, affecte significativement les dimensions économiques et sociales	Moyen	Non pas d'engagement	oui	oui; la cible reste une priorité du gouvernement provincial	Moyen	pas d'indicateur	non sans indicateur global il est difficile de désagréger la cible	Faible	Cible non retenue
2-4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la production et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pqqe	Non In'irectement sur la communauté de base	oui dans le cadre de la mise en œuvre du processus de développement durable	Faible	oui COP 21	Non mais d'une manière indirecte	oui elle est prise en compte dans le domaine de l'Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	Moyen	oui	oui par territoire par zone agricole	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
2-5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pqce	Non, malgré les effets indirects qui peuvent découler de cette cible	oui, impact sur l'économie et le social de la population	Faible	non pas d'engagement dans ce sens	Non	Oui, elle est prise en compte dans le domaine de l'Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	Faible	oui cfr PQCE	oui la cible peut être désagrégée	Haute	Cible non retenue
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges												
3-1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	Oui le Nord Kivu n'a pas encore atteint la cible de cet OMD	Oui elle permet l'amélioration la santé de la mere	Non seule la dimation sociale de la population est touchée	Moyen	oui, en rapport avec le pacte durable pour le développement	oui la mortalité maternelle reste une conséquence de la pauvreté	oui, l'amélioration de service de santé de qualité reste une priorité du gouvernement provincial	Haute	oui	oui en considérant les zones de santé par territoire ou par tranche d'âge	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
3-2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus	Oui le Nord Kivu n'a pas encore atteint la cible de cet OMD malgré la mise en œuvre du CAO 4&5	Oui elle permet l'amélioration de la santé de l'enfant de moins de cinq ans	oui elle touche la dimension sociale, économique et environnementale	Haute	oui pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda 2015	OUI	Oui, la lutte contre ces maladies constitue la priorité du gouvernement provinciale	Haute	oui, les indicateurs proposés sont calculés et discutés lors des revues annuelles	oui, en considérant les zones de santé par territoire ou par tranche d'âge et par sexe	Haute	Cible retenue
3-3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Oui le Nord Kivu n'a pas encore atteint la cible de cet OMD malgré les efforts consentis	Oui, elle permet l'amélioration sanitaire	oui, touche la situation sanitaire économique et environnementale	Haute	oui, pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda 2015	OUI, ces maladies constituent des pièges à pauvreté	Oui, la lutte contre ces maladies constitue la priorité du gouvernement provincial	Haute	oui, les indicateurs proposés sont calculés et discutés lors des revues annuelles	oui, en considérant les zones de santé par territoire ou par tranche d'âge et par sexe	Haute	Cible retenue
3-4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	oui, excepté le VIH/SIDA, les autres maladies ne sont toujours problématiques	Oui elle permet l'amélioration sanitaire	non, seule la dimension socio-économique de la population est touchée	Haute	oui, pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda 2015	oui l'amélioration sanitaire rend les pauvres résilients	oui, les stratégies de la réduction de la mortalité due aux maladies non transmissibles sont définies par le gouvernement provincial	Haute	oui	oui en considérant les zones de santé par territoire ou par tranche d'âge et par sexe	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
3-5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	non cible prise en compte dans les OMD	NON	NON seul la dimension sociale	Faible	non, aucun engagement	non pas d'effet significatif sur la pauvreté	non la cible n'est pas prise en compte malgré ses conséquences sociales	Faible	oui	oui en considérant les zones de santé par territoire ou par tranche d'âge et par sexe	Haute	Cible non retenue
3-6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	non cible prise en compte dans les OMD	NON	NON seul la dimension sociale	Faible	non, Aucun engagement	non pas d'effet significatif sur la pauvreté	non la cible n'est pas prise en compte malgré ses conséquences sociales	Faible	oui	oui en considérant les zones de santé par territoire ou par tranche d'âge et par sexe	Haute	Cible non retenue
3-7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	non cible prise en compte dans les OMD	NON	NON. Prends seulement en compte le volet social	Faible	Non. Aucun engagement dans ce sens	NON	OUI. PPDS	Moyen	oui	oui en considérant les zones de santé par territoire ou par tranche d'âge et par sexe	Haute	Cible non retenue
3-8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	non cible prise en compte dans les OMD	OUI. Permet l'accès aux soins de santé primaire de qualité a positif sur l'économie	OUI. Santé et nutrition; relance économique	Haute	Non. Aucun engagement dans ce sens	OUI. A des effets significatifs sur l'inclusion sociale	OUI. PPDS	Haute	oui	oui en considérant les zones de santé par territoire ou par tranche d'âge et par sexe	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
3-9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	non cible non prise en compte dans les OMD	NON.	NON. Seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Non. Aucun engagement dans ce sens	NON. Pas d'effets significatifs sur le développement et l'inclusion sociale	NON	Faible	OUI. Mais données non disponibles	OUI. En condition que les données soient disponibles	Moyen	Cible non retenue
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie												
4-1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Non cible est prise en compte dans le pqce	OUI. Permet l'accès à l'éducation dans l'équité	OUI. Dimensions économiques et sociales	Haute	OUI. Pacte du millénaire pour le développement	OUI. L'éducation est l'un des facteurs de réduction de la pauvreté et favorise l'inclusion sociale	OUI. Politique du Gouvernement fondée sur l'éducation de bonne qualité et son accessibilité à tous	Haute	oui	oui en considérant le nombre de population par territoire ou par tranche d'âge et par sexe	Haute	Cible retenue
4-2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	Non cible est prise en compte dans le pqce	NON. Malgré les effets indirects que la cible peut avoir	NON. Seul la dimension sociale est prise en compte	Faible	NON	NON,	NON	Faible	OUI	OUI	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
4-3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	OUI	NON. Malgré les effets indirects que la cible peut avoir	OUI. Dimensions sociale et économique sont prises en compte	Moyen	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	OUI	NON,	Haute	NON	OUI, après formulation des indicateurs	Moyen	Cible retenue
4-4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	OUI,	OUI, permet l'accès aux services sociaux de base et l'autonomisation de la femme	OUI, dimensions sociale, économique	Haute	NON	OUI, la dotation des capacités permet la résilience et l'autonomisation des pauvres	OUI, Dynamique communautaire	Haute	OUI	OUI, à partir des résultats des enquêtes	Haute	Cible non retenue
4-5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	oui	oui car elle garantit l'accès à l'éducation dans l'équité	OUI la cible contribue aux dimensions sociale et économique	Haute	oui, le pacte du millénaire pour le développement	oui, elle permet l'éradication de la pauvreté et l'exclusion sociale	oui, l'accès à l'éducation est parmi les priorités du gouvernement provincial	Haute	oui	oui, sur base du sexe et tranches d'âges	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
4-6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pqce	oui, car elle implique la dimension sociale	oui, seule la dimension sociale est prise en compte	Haute	oui cfr OMD éducation pour tous	oui, oui direct	oui l'éducation pour tous est une priorité provinciale	Haute	oui	oui, sur base du sexe et tranches d'âges et par sous division éducationnelle	Haute	Cible non retenue
4-7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pqce	oui, car elle permet la gestion des ressources d'une façon durable	oui, elle touche toutes les dimensions durables	Haute	non, aucun engagement dans ce sens	non, mais les effets indirects sont possibles	non, car non clairement définies en province	Faible	non	non	Faible	Cible non retenue
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles												
5-1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Non, car cette cible est prise en compte dans le pqce	oui, permet l'autonomisation des filles et des femmes	non, la cible a des effets seulement sur la dimension sociale	Moyen	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	oui, les discriminations font partie des contraintes pour le développement durable	oui, car la parité est pronée par le gouvernement provincial	Haute	non	non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	oui	oui, cible permet l'autonomisation de la femme et des jeunes filles	non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Moyen	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	oui, les discriminations font partie des contraintes pour le développement durable	oui	Haute	non	non	Haute	Cible non retenue
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	non, même prise dans le ppc	non, sans effet transformationnel direct	non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	non, pas d'engagement	non	non	Faible	non	non	Faible	Cible non retenue
5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	non, même prise dans le ppc	non, sans effet transformationnel direct	non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	non, pas d'engagement	non	non	Faible	non	non	Faible	Cible non retenue
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	non, même prise dans le ppc	oui, cible permettant l'autonomisation des femmes et des jeunes filles	non, seule la dimension économique est prise en compte	Faible	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	oui	oui, le gouvernement provincial s'alligne à la politique nationale	Haute	non	non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	non ,cible prise en compte dans les OMD	oui, car la régulation des naissances a des effets positifs sur la vie économique et sociale	oui	Haute	oui cfr programme d'action de Beijing	oui, cible contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	oui, définies dans le PPDS	Haute	oui	oui, peuvent être désagrégés par tranche d'âge	Haute	Cible retenue
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau												
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	oui	oui, l'accès à l'eau assure une bonne santé à la population	oui elle contribue à toutes les dimensions de développement durable	Haute	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	oui, la bonne santé à toute est primordiale pour sortir de la pauvreté	oui, l'accès à l'eau potable est parmi les priorités du gouvernement provinciale	Haute	oui	oui, il se calcule selon les milieux	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	oui	oui, car l'assainissement et l'hygiène ont incidence sur la bonne santé.	OUI, cette cible contribue aux dimensions sociale et environnementale	Haute	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	oui, la bonne santé à tous est primordiale pour sortir de la pauvreté	oui, l'accès à l'hygiène et l'assainissement est parmi les priorités du gouvernement provincial	Haute	oui	oui, il se calcule selon les milieux et catégories de personnes	Haute	Cible non retenue
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	non cible non prise en compte dans les OMD	oui	oui, contribue à la dimension sociale et environnementale	Moyen	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	oui, car elle permet l'amélioration de la qualité de l'eau	non	Moyen	non	non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
6.4. D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	non cible prise en compte dans les OMD	oui, car l'eau c'est la vie	oui, contribue à la dimension sociale et environnementale	Haute	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	oui	oui, en travers la mise en place du comité provinciale d'action eau hygiène et assainissement	Haute	oui	oui	Haute	Cible retenue
6.5. D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	non cible prise en compte dans les OMD	oui, car l'eau c'est la vie	oui, contribue à la dimension sociale et environnementale	Moyen	OUI, Pacte du millénaire pour le développement	oui	non	Faible	non	non	Faible	Cible non retenue
6.6. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	non cible prise en compte dans les OMD	oui, la cible prend en compte la dimension environnementale avec des effets indirects sur le social	oui, la cible prend en compte la dimension environnementale	Moyen	oui, les accords de RIO et la COP 21	non,	non	Faible	non	non	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable												
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	NON, non prise en compte dans les OMD	OUI, elle change toute la vie	OUI, à la base de toute industrialisation base du développement	Haute	OUI	OUI	OUI	Haute	OUI, Proportion des ménages ayant accès à l'électricité	OUI	Haute	Cible retenue
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	NON, non prise en compte dans les OMD	OUI, elle change toute la vie	OUI, à la base de toute industrialisation base du développement	Haute	OUI, une énergie fiable contribue à la lutte contre pollution et le rechauffement climatique COP 21	OUI, l'accès à l'énergie élargie l'éventuel de choix par l'accès aux services sociaux de base et l'emploi	OUI, la Province s'est fixé parmi ses objectifs d'électrifier toute la Province	Haute	OUI, Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	OUI, il ya de possibilité de calculer selon les milieu	Haute	Cible non retenue
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	NON, non prise en compte dans les OMD	OUI, elle change toute la vie	OUI, cette cible contribue à la dimension environnementale	Haute	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Non	OUI, la Province s'est fixé parmi ses objectifs d'électrifier toute la Province	Faible	OUI, Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]	OUI, il ya de possibilité de calculer selon les milieu	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous												
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte Provincial et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	NON, prise en compte dans les OMD	OUI, le taux de croissance n'a pas d'impact direct à l'amélioration des conditions sociales de base	OUI, cette cible contribue à la dimension sociale et voir même environnementale	Moyen	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	oui bien que redistribuer, la croissance contribue à la réduction de la pauvreté	OUI, la Province ambitionne d'atteindre un taux de croissance à deux chiffres	Haute	oui, Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	OUI	Haute	Cible retenue
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	NON, prise en compte dans les OMD	OUI	oui	Moyen	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe		Oui, la province vise la réduction de poids des mines par le PIB par une diversification sur base de l'agriculture	Haute	OUI, Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	OUI	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
8-3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décent, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	NON, non prise en compte dans les OMD	OUI	OUI	Moyen	Non, aucun arrangement n'existe en ce sens	OUI	Oui, la province vise la promotion des activités agrosylvo-pastorales pour atteindre cette cible	Haute	OUI, Part de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	OUI	Haute	Cible non retenue
8-4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	NON, non prise en compte dans les OMD	oui	oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Non, aucun arrangement n'existe en ce sens	Non, ne contribue pas directement à la réduction de la pauvreté	Oui, la Province est dans le processus de mise en œuvre d'un plan provincial de l'économie verte	Faible	Oui, Productivité des ressources	oui	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
8-5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	NON, non prise en compte dans les OMD	OUI, l'emploi permet aux personnes vulnérables d'acquies un revenu pour satisfaire à leurs besoins	oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Oui	Oui, la Province compte promouvoir la création d'emplois décentes	Haute	OUI, Taux de chômage, par sexe, groupes d'âge et types de handicap	Oui	Haute	Cible retenue
8-6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	NON, non prise en compte dans les OMD	Oui, la réalisation de cette cible permet l'accès à l'éducation	OUI	Moyen	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Oui	OUI, le Gouvernement Provincial s'assure à l'éducation l'objectif général de construire un système éducatif de qualité incluant l'assailissement de tous les espaces d'apprentissage (écoles, CAPP, CRS et centre d'alphabétisation	Haute	Oui, Pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	OUI	Haute	Cible non retenue
8-7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	NON, non prise en compte dans les OMD	Non, seule les actions de cette cible ne cadre pas avec l'amélioration et l'accès aux services sociaux de base	Non	Faible	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Non	OUI, la Province compte faire la vulgarisation de la législation du travail afin de maintenir la paix et/ou le dialogue social	Faible	Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et groupes d'âge	Oui	Moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	NON, non prise en compte dans les OMD	Non, cette cible ne cadre pas avec l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base	Non, dimension seulement	Faible	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Non, cette cible ne touche pas les besoins primaires du pauvre	OUI, la province vise à vulgariser la législation du travail afin de maintenir la paix et / ou le dialogue social	Faible	Oui, Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration; ratios, par types de convention	Oui	Haute	Cible non retenue
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	NON, non prise en compte dans les PQCE	Non, la cible n'a pas d'effet transformateur direct sur le niveau de vie et d'accès aux services sociaux de base	Oui, la cible contribue à toutes dimensions de développement durable	Faible	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Oui, un tourisme qui favorise la population locale, crée de débouchés et encourage l'entrepreneuriat local	OUI, Province envisage d'élaborer une politique sur l'économie verte	Moyen	Oui, nombre d'emplois dans le secteur du tourisme (pourcentage par rapport au nombre total d'emplois et au taux de croissance de l'emploi, par sexe)	OUI	Haute	Cible non retenue
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	NON, non prise en compte dans les OMD	non	non	Faible	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe		non	Moyen				

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation												
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	NON, non prise en compte dans les OMD	oui, l'accès à une infrastructure de qualité et à moins de coût favorise l'épanouissement local	OUI, la cible contribue à la dimension sociale, économique et environnementale	Moyen	Non, aucun arrangement n'existe en ce sens	Oui, sont des facteurs de développement	OUI, Réhabiliter et entretenir les routes d'intérêt provinciales et local	Moyen	Oui, Part de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année;	Oui	Haute	Cible retenue
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	NON, non prise en compte dans les OMD	Oui, l'industrialisation est l'un des facteurs créateur d'emploi	OUI, contribue à toutes les dimensions	Haute	oui, COP21 et Agenda 2063	Oui, permet une réduction profonde de la pauvreté	Installation des unités de transformation agricoles dans tous les bassins agricoles de la Province	Haute	OUI Emploi dans l'industrie manufacturière (en pourcentage de l'emploi total)	OUI	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
9-3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	NON, non prise en compte dans les OMD	oui,	OUI, contribue à toutes les dimensions	Haute	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	oui	Oui, Appui financier aux entreprises industrielles	Haute	Oui, Pourcentage de petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	OUI	Haute	Cible retenue
9-4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	NON, non prise en compte dans les OMD	Oui, peut contribuer à améliorer l'accès aux services sociaux de base notamment la santé....	OUI,	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP21	oui, impact directement et significativement sur la réduction de la pauvreté	Oui, respect des normes	Haute	Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	OUI	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	9-5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Non, aucune amélioration directe du niveau de vie de la communauté de base	Oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement rural	Moyen	Oui, les accords dans le cadre de l'organisation mondiale de la propriété industrielle (OMPI)	Non, la cible a des effets indirects	Non	Faible	Oui, Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	OUI	Haute	Cible non retenue
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein												
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	OUI, pauvreté non encore réduite	Oui, touchant le revenu du plus pauvre	OUI, contributive à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Oui,	Oui, Encadrement efficace du secteur informel	Haute	Oui, Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant parmi les 40 % les plus pauvres de la population et pour l'ensemble de la population	OUI	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Non, prise en compte dans PQCE	Oui, n'a pas été atteint	OUI dimension sociale et économique	Haute	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont le nouvel agenda n'est qu'une continuité prône l'autonomisation femmes	Oui, l'autonomisation de la femme est un facteur de sortie de la pauvreté et permet l'inclusion de la femme	oui, Encadrement efficace du secteur informel	Haute	Oui, Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur de plus de 50 % au revenu moyen, ventilée par groupes d'âge, sexe et handicap	oui	Haute	Cible non retenue
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Non, prise en compte dans PQCE	Non, pas d'effet direct	Non, seule la dimension sociale	Moyen	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Non, pas d'effet direct	Non	Faible	Oui, Pourcentage de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des douze derniers mois pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Non	Moyen	Cible non retenue
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	Non, prise en compte dans PQCE	Oui, améliore l'accès aux services sociaux de base	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Oui, la protection sociale, est un outil efficace de résilience des personnes vulnérables	Oui, l'amélioration du capital humain est l'une de priorité fondamentale de la Province	Haute	Oui, Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	Non	Moyen	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.	NON, non prise en compte dans les OMD				Non, aucun engagement international n'existe				Adoption d'une taxe sur les mouvements de capitaux à court terme (taxe Tobin) à l'échelle mondiale			
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.	NON, non prise en compte dans les OMD				Non, aucun engagement international n'existe				Pourcentage de pays en développement membres des organisations internationales et de leurs droits de vote dans ces organisations			
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.	NON, non prise en compte dans les OMD				Non, aucun engagement international n'existe				Dépenses de recrutement à la charge du salarié en pourcentage de son revenu annuel dans le pays de destination			

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables												
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	NON, non prise en compte dans les OMD	Oui, elle permet aux communautés d'acquiescer un logement adéquat mais aussi un milieu assaini	oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Oui, permet aux pauvres d'accéder à un éventail élargi de services sociaux de base	OUI, élaboration d'un plan directeur et plan urbanistique	Haute	Oui, Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	oui	Haute	Cible retenue
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	NON, non prise en compte dans les OMD	Oui, elle permet aux communautés d'acquiescer aux moyens de transport et favorise l'inclusion sociale	oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Oui, un système de transport à un coût abordable et fiable permettra aux pauvres d'accéder au marché	Oui, Le Gouvernement Provincial vise à mettre à la disposition des opérateurs de transport routier des bus à crédit par paiement à moyen terme	Haute	Oui, Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, ventilée par groupes d'âge, sexe et personnes handicapées	oui	Haute	Cible retenue
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	NON, non prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible élargie et améliore l'accès aux services sociaux de base	oui, cette cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	oui, le niveau de la pauvreté est significativement corrélié avec l'urbanisation	OUI, élaboration d'un plan directeur et plan urbanistique	Haute	oui, Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	OUI	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	NON, non prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet direct	Non, ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Non, aucun effet direct n'est possible	oui, répertoirer tous les sites touristique de la province	Faible	Part du budget national (ou municipal) consacré à la préservation, à la protection et à la conservation du patrimoine culturel et naturel national, notamment les sites du patrimoine mondial			Cible non retenue
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	NON, cette cible n'est pas prise en compte dans le PQCE	Non, aucun effet direct de relèvement de niveau de vie à la base	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Non, aucun arrangement en ce sens n'existe	Non, aucun effet n'est directement possible	Oui, cette cible a été prise en compte par le province surtout dans le cadre d'alerte sur l'éruption volcanique	Faible	Nombre de décès et de personnes disparues, blessées, déplacées ou évacuées suite à des catastrophes pour 100 000 personnes	Oui	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	NON, non prise en compte dans les OMD	Oui, permet d'assainir le milieu de vie de plus vulnérable et d'améliorer la santé	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et environnementale	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, mais les effets indirects sont possible	Oui, cette cible a été prise en compte par le province	Faible	Pourcentage de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate par rapport au total des déchets urbains. Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants	Oui	Haute	Cible non retenue
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	NON, non prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel direct ne découle de cette cible	Non, aucun dimension n'est prise en compte	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucun effet direct n'est possible	Oui, cette cible est prioritaire dans la province vue que celle-ci est touristique	Faible	Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, ventilée par groupes d'âge, sexe et types de handicap, Proportion de femmes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par auteur et lieu des faits (au cours des 12 derniers mois)	Oui	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables												
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	Non, cible pas prise en compte	Non, aucun effet transformationnel direct	Oui, la cible a pris de dimensions environnementale, politique, économique	Faible	Oui, des accords existent	Non, aucun effet direct	Oui, l'environnement constitue l'une des priorités de la Province	Haute	Oui, l'indicateur existe	Oui, possibilité de voir les cas dans les ETD	Haute	Cible retenue
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Non, cible pas prise en compte dans les OMD	Oui, car elle implique d'autres secteurs en énergie, eau....	Oui, la cible a pris de dimensions environnementale, économique et sociale	Moyen	Oui, des accords existent	Oui, par son utilisation rationnelle	Oui, car l'environnement est une des priorités nationales	Haute	Oui, certains sont prévus.	Oui, possibilité de voir les cas dans la Province/NK	Haute	Cible retenue
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	Non, pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel direct	Oui, elle prend en compte l'aspect environnemental et économique	Moyen	Oui, des accords existent	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, car elle n'est pas une priorité en Province/NK	Faible	Non, la Province n'a pas prévu d'indicateur	Non, pas d'indicateur de manière globale	Faible	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	Non, cible pas prise en compte dans les OMD	Oui, améliorer le cadre de vie et la santé	Oui, cette cible prend en compte la dimension environnementale et sociale	Haute	Oui, des accords existent	OUI, effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Oui, programme Ecole village province/NK	Haute	Non, possibilité d'élaboration d'indicateur	Non, pas d'indicateur de manière globale	Moyen	Cible retenue
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Non, cible pas prise en compte dans le PQCE/NK	Non, aucun effet transformatrice direct	Oui, cette cible prend en compte la dimension environnementale et sociale	Faible	Oui	Non, pas d'effet sur la pauvreté et l'inclusion sociale	Oui, l'assainissement des milieux urbains	Haute	Non, la Province n'a pas prévu d'indicateur, mais des possibilités d'élaboration existe	Non,	Moyen	Cible non retenue
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	Non, pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformatrice direct	Non, seule la dimension environnementale a été prise en compte	Faible	Non, aucun engagement	Non, pas d'effet sur la pauvreté	Non, elle n'est pas une priorité en province/NK	Faible	Non, la Province n'a pas prévu d'indicateur, mais des possibilités d'élaboration existe	Non,	Faible	Cible non retenue
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Non, pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformatrice direct	Non, seule la dimension économique a été prise en compte	Faible	Non, aucun engagement	Non, pas d'effet sur la pauvreté et l'inclusion sociale	Oui, car elle permet l'exécution des projets dans le cadre des priorités Provinciale	Faible	Non, la Province n'a pas prévu mais il y a possibilité de les déterminer.	Oui, à travers les ETD	Moyen	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/NK	Oui, car elle favorise l'accès à l'éducation et à la résilience des communautés de base	Oui, la cible prend en compte les dimensions environnementales et sociales	Moyen	Non, aucun engagement n'existe mais peut contribuer de manière indirecte aux engagements pris dans la COP21	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, elle n'est pas une priorité en province/NK	Faible	Non, aucun indicateur proposé	Non, pas d'indicateur de manière globale	Faible	Cible non retenue
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions												
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/NK	Non, aucun effet transformationnel direct	Non, seule la dimension a été prise en compte	Faible	Oui, des accords existent	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Oui, car l'environnement est une des priorités Provinciales	Faible	Oui, l'indicateur est supranational mais la Province élabore des stratégies pour la réduction des risques et catastrophes naturelles	Oui, à travers les ETD	Haute	Cible non retenue
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/NK	Oui, elle contribue à l'amélioration des conditions de vie des communautés de base	Oui, la cible prend en compte les dimensions environnementales et politiques	Moyen	Oui, des accords existent	Oui, avec la majorité des pauvres qui vit de l'agriculture, la lutte contre le changement climatique constitue un atout primordial pour lutter contre la pauvreté	Oui, car l'environnement est une des priorités Provinciales	Haute	Oui, l'indicateur est supranational mais la Province élabore des stratégies pour améliorer son aptitude à s'adapter aux incidences négatives de changement climatique	Oui, à travers les ETD	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
13-3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/NK	Oui, elle favorise l'accès à l'éducation	Oui, la cible prend en compte les dimensions environnementales et sociales	Moyen	Oui, des accords existent	Oui, avec la majorité des pauvres qui vit de l'agriculture, la lutte contre le changement climatique constitue un atout primordial pour lutter contre la pauvreté	Oui, car l'environnement est une des priorités Provinciales	Haute	Oui, l'indicateur est supranational mais le Pays peut intégrer dans ses programmes d'enseignement primaires, secondaires, techniques, professionnels et tertiaires les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques	Oui, à travers les ETD	Haute	Cible non retenue
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable												
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/NK	Oui, la cible permet d'améliorer la santé par l'accès à l'eau potable	Oui, la cible prend en compte les dimensions environnementales et sociales	Moyen	Oui, des accords existent	Oui, elle permet d'améliorer la santé des pauvres	Oui, car l'environnement est une des priorités Provinciales	Haute	Non, pas d'indicateur prévu	Non, car pas d'indicateur	Faible	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
14-2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/INK	Non, aucun effet transformationnel direct	Oui, elle prend en compte l'aspect environnemental et social	Faible	Oui, des accords existent	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Oui, car l'environnement est une des priorités Provinciales	Haute	Non, pas d'indicateur prévu	Non, car pas d'indicateur	Faible	Cible non retenue
14-3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/INK	Non, aucun effet transformationnel direct	Oui, elle prend en compte l'aspect environnemental et social	Faible	Oui, des accords existent	Non, pas d'effet sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, car la cible n'est pas prioritaire	Faible	Non, pas d'indicateur prévu	Non, car pas d'indicateur	Faible	Cible non retenue
14-4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/INK	Oui, la pêche étant une source de revenu	Oui, elle prend en compte l'aspect administratif, économique et social	Moyen	Oui, des accords existent	Oui, car un grand nombre des pauvres, vit de la pêche	Oui, l'agriculture et la pêche font partie des priorités de la Province	Haute	Non, pas d'indicateur prévu en Province	Non, car pas d'indicateur	Faible	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles														
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale		
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	14-5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	Non, elle a été prise en compte dans le PQCE/JNK	Non, pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel direct	Oui, elle prend en compte l'aspect environnemental et Gouvernance	Faible	Oui, des accords existent	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté et/ou l'inclusion sociale	Non, elle n'est pas une priorité en province/NK	Faible	Non, mais des réels possibilités d'élaborer d'indicateur prévu existe	Non, possibilités d'élaboration existent	Faible	Cible non retenue
14-6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.														

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
14-7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits Etats insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.												
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité												
15-1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	Non, elle prise en compte dans le PQCE/INK	Oui; cible prise en compte dans les OMD	Oui, cible touche la vie des communautés de base	Oui, elle prend en compte l'aspect économique, environnemental et social	Haute	Oui, les accords existent	Oui; à travers l'accès à l'eau et la promotion de l'agriculture	Oui, l'environnement constitue l'une des priorités de la Province	Haute	Oui, possibilités de voir les cas dans les ETD	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2			Filtre 3						
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
15-2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Non, elle est prise en compte dans le PQCE/INK	Oui, cible touche les dimensions relatives à l'autonomisation d'accès à la santé, à l'énergie	Oui, la cible touche toutes les dimensions	Haute	Oui, les accords existent	Oui, par la préservation du milieu de vie de plus pauvre au plus vulnérable et à leur résilience	Oui, l'environnement est une priorité en Province	Haute	Oui, l'indicateur existe	Oui, possibilité de voir les cas dans les ETD	Haute	Cible retenue
15-3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	Non, elle est prise en compte dans le PQCE/INK	Oui; cible touche les dimensions de communauté de base	Oui, la cible touche plusieurs domaines	Moyen	Oui, les accords existent	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté	Oui, l'environnement est une priorité en Province	Haute	Oui, l'indicateur existe	Oui, possibilité de voir les cas dans les ETD	Haute	Cible non retenue
15-4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagnoux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	Oui, cible oubliée car non prise en compte dans le PQCE	Non, aucun effet transformationnel direct	Non, c'est seulement la dimension environnementale	Faible	Oui, les accords existent	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté	Oui, l'environnement est une priorité en Province	Haute	Oui, les indicateurs existent	Oui, possibilité de voir les cas dans les ETD	Haute	Cible non retenue
15-5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	Non, elle est prise en compte dans le PQCE/INK	Oui; cible touche les dimensions de communauté de base	Oui, la cible touche plusieurs domaines	Moyen	Oui, les accords existent	Oui, cible qui a d'effet sur la pauvreté	Oui, l'environnement est une priorité en Province	Haute	Oui, l'indicateur existe	Oui, possibilité de voir les cas dans les ETD	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
15-6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Non, pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel direct	Non, c'est seulement la dimension environnementale	Faible	Non, aucun engagement n'existe	Non, pas d'effet direct sur la pauvreté	Non, car la cible n'est pas prioritaire	Faible	Oui, l'indicateur existe	Non, pas possibilités de mesure désagrégée en Province	Moyen	Cible non retenue
15-7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	Non, pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel direct	Oui, la cible touche plusieurs domaines	Faible	Oui, les accords existent	Non, aucun effet direct sur la pauvreté	Oui, compte tenu de la nécessité de redynamiser le tourisme	Haute	Oui, l'indicateur existe	Oui, possibilités de voir les cas dans les ETD	Haute	Cible non retenue
15-8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	Non, pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel direct	Non, seule la dimension environnementale	Faible	Oui, les accords existent	Non, aucun effet direct sur la pauvreté	Non, bien que relative à l'environnement, cette cible n'est pas une priorité en province/NK	Faible	Oui, l'indicateur existe	Non, pas possibilités de mesure désagrégée en Province	Moyen	Cible non retenue
15-9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	Non, pas prise en compte dans les OMD	Oui, la cible permet de toucher aux dimensions clés des communautés locales	Oui, la cible touche plusieurs dimensions	Haute	Oui, les accords existent	Oui, elle permet de préserver les meilleurs ruraux où la pauvreté est omniprésente	Oui, l'environnement est une priorité en Province	Haute	Oui, l'indicateur existe	Oui, possibilités de voir les cas dans les ETD	Haute	Cible retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins durables, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes												
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	OUI. Cette cible connaît très peu d'avancé bien que n'ayant pas été prise en compte dans les OMD	Non	OUI. La Cible prend en compte les aspects liés à l'environnement social	Moyen	OUI, Déclaration universelle de l'Homme, Charte Africaine de Droit de l'homme et des peuples, Etc.	OUI, Rendre le climat de travail plus favorable pour un accroissement des revenus en faveur de toutes les catégories sociales	OUI, éradication des groupes armés étrangers et nationaux	Haute	OUI	OUI	Haute	Cible retenue
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	OUI. Cette cible connaît très peu d'avancé bien que n'ayant pas été prise en compte dans les OMD	Non	Non, cible sectorielle	Moyen	OUI, Convention internationale de Droits de l'Enfant	Non, Cette cible requiert en plus l'accès à l'éducation	OUI, Programme du Gouvernement en rapport avec l'éducation pour tous (gratuité)	Moyen	OUI	OUI	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	OUI. Cette cible non prise en compte dans les OMD	OUI, Accès à la Justice distributive	OUI, Dimension transversale	Haute	OUI, Déclaration universelle de Droit de l'Homme, Charte Africaine de Droit de l'homme et des peuples, Etc.	OUI, la cible est primordiale en matière d'inclusion sociale	OUI, Bonne gouvernance et Etat de Droits	Haute	OUI	OUI	Haute	Cible retenue
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	OUI. Cette cible non prise en compte dans les OMD	OUI, Amélioration du contexte sécuritaire favorable à la promotion du climat des affaires; Maximisation des recettes du trésor public	OUI, Dimensions sécuritaire, économique, mentale, justice, etc.	Haute	OUI. Lutte contre les Paradis fiscaux; Respect des principes internationaux relatifs aux secteurs concernés par la cible	OUI. Considérant le contexte de la Province (en conflit)	OUI. Paix et stabilité; Sécurité (Armée et Police); Relance économique	Haute	OUI	OUI	Haute	Cible non retenue
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	OUI. Cette cible non prise en compte dans les OMD	OUI, Moralisation de la vie publique pour une amélioration de l'accès à l'éducation, à la Santé, à la justice distributive, à l'autonomisation des femmes, etc.	OUI. Dimensions sociale et Economique	Haute	OUI.	OUI. Facilite une meilleure affectation et traçabilité des ressources pour la réduction de la pauvreté	OUI. Respect des principes de la Bonne gouvernance et Etat de droit	Haute	OUI	OUI	Haute	Cible non retenue

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Non. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	Oui. Moralisation de la vie publique en faveur la bonne gouvernance (Administration de proximité, justice distributive, etc.)	Oui. Dimensions sociale, environnementale et Économique	Haute	OUI. Accord cadre d'Addis Abeba	Oui. Administration publique forte et efficiente en faveur de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre la marginalisation sociale	OUI. Respect des principes de la bonne gouvernance et État de droit	Haute	OUI	OUI	Haute	Cible non retenue
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	Non. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Aucun impact direct sur le relèvement du niveau de vie à la base	Non. Aucune dimension de développement n'est prise en compte	Moyen	OUI. Déclaration de Paris, d'Accord de BUSAN et d'ACCRA, etc. sur l'efficacité de l'aide au développement	NON. Utile mais pose un réel problème dans sa mise en œuvre de par les contradictions sur l'interprétation des concepts de pauvreté et d'inclusion sociale	OUI. Décentralisation et Gouvernance locale telles que consacrées par la Constitution de la RDC	Moyen	OUI	OUI	Haute	Cible non retenue
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	Non. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Aucun impact direct sur le relèvement du niveau de vie et accès aux services sociaux de base	OUI. L'apatridie constitue un des prétextes des guerres d'agression en répétition (déclenchées en grande partie à partir de l'Est de la RDC) et alibi de l'activisme des groupes armés	Haute	OUI. Convention internationale de Droits de l'Enfant.	Non, Cette cible ne touche en partie que la dimension sociale et pas directement les besoins primaires des populations	OUI. paix et stabilisation; Justice et droits humains (question des jugements supplémentifs et du statut de réfugié: Forum des solutions durables)	Haute	OUI	OUI	Haute	Cible retenue
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	Non. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE	NON. Cette cible a été prise en compte dans le PQCE

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	NON. Aucun impact direct sur le relèvement du niveau de vie et accès aux services sociaux de base	Non. Aucune dimension de développement n'est prise en compte	Moyen	OUI, Déclaration universelle de l'Homme	Non, Cette cible ne touche en partie que la dimension sociale et pas directement les besoins sociaux de base	OUI. Nécessité des NTIC et communication pour le développement durable	Haute	OUI	OUI	Haute	Cible non retenue
Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat												
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.												

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.												
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.												

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.													
17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.													
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.													

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.												
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications.												
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.												

Critères de priorisation des cibles													
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles	Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
17:10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.													
17:11 Accroître nettement les exportations des pays en développement; en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.													
17:12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.													

Critères de priorisation des cibles													
	Filtre 1					Filtre 2					Filtre 3		
	Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles													
17-13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.													
17-14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.													
17-15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.													
17-16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.													

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3				
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles												
17-17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.												
17-18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.												

Critères de priorisation des cibles													
Filtre 1				Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant au respect des engagements internationaux	Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités Provinciales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure de la cible (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Décision finale	
Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles													
17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.													

Comité d'élaboration II

Noms et post-noms	Fonction/Institution
Supervision	
Modeste BAHATI LUKWEBO	Ministre d'État, Ministre du Plan
Jean-Pierre ZEKPELE MONDOMBE	Vice-Ministre du Plan
Julien PALUKU KAHONGA	Gouverneur de Province
Marie SHEMATSI BAENI	Ministre Provinciale du Plan, Budget, Communication & Presse
Professeur NGONGA NZINGA Vincent	Coordonnateur National de l'OCDD
Pilotage et coordination technique	
Philémon MFULUTOMA LUKOKI	Coordonnateur National Adjoint de l'OCDD
Mansour NDIAYE	Conseiller principal régional, PNUD-Centre de Service Régional pour l'Afrique/Ethiopie
Ernest BAMOU	Economiste Principal, PNUD-RDC
Taib DIALLO	Senior Policy Advisor/UN Integrated Office
Per BJALKANDER	Strategic Planning Advisor, UN Economiste National, PNUD-RDC
Equipe de rédaction	
Yung MASUDI MWANA - YILE	Expert Ressources Naturelles, Environnement et Climat, OCDD
Marcel KANDA MUKANYA	Expert Direction d'Etude Macroéconomique/Ministère du Plan
Jean AMISI MUTUAMBI	Economiste national, PNUD-RDC
Equipe de validation	
VULAMBO KALISSA	Chef de Division/Division Plan
Albanz KABAYA	SP/CPD/Ministère Provinciale du Plan
TUMBA RIZIKI	Division des Titres Fonciers
BALUMISA BAEKAN	Cabinet du Gouverneur
KALINDA MUSAFILI	Chef de Bureau/Division Plan
AZIZ MUHINDO	Expert/Ministère du Plan
Eraz BARUNGU	Assistant Technique/PRONANUT
Pierre MATEO	Chef de Division/Développement Rural
Jérémie MASTAKI	Chef de Bureau/Décentralisation
Adrien KATSOMA	Chef de Division/IPAPEL
KAMBALE MUHOLO	Conseiller/Ministère de la Santé
ALOTEMA Evrard	Secrétaire Exécutif/CPAOHA
MATHE VISA VALI	Chef de Bureau/Economie
MASHAGIRO NGAGI	Conseiller/Division EPSP
Tharcis BALIKWISHA	Secrétaire Exécutif/FOPAC
KITENGO-NDASIMWA	Chef de Bureau/Division Finance
BAMPORIKI BARISEGA Samuel	Chef de Bureau/Division Environnement

John KUMBOTA	Conseiller/Ministère de l'Agriculture
Ezéchiél MUKISHA-SHEM	Chef de Bureau/Division Intérieur
Serge M. IKOBYA	Chef de Bureau/Division Industrie
KAMBALE MBUYA	Chef de Bureau/IPDR
ALIMASI M. Françoise	ATB1/Division Finance
MPIBWE KANGELA	Chef de Bureau/Division Travail
Cyrille MAFUKULO	DIRCAB/Ministère Provincial de l'Environnement
MIGABO Jérôme	Chef de Bureau Etudes/Division Transcom
Isaac MUTELA	Chef de Bureau Etudes/Division Agriculture
Deo MUDAGANDA	Chef de Bureau/Division Enseignement
KAKULE KAVUTIRWAKI	Chef de Bureau/Urbanisme
Vianney SAMUSWA	Analyste/Division Santé
KAKULE MWANGAZA	Chef de bureau/Division Urbanisme
MANYONGA wa M.	Expert/Ministère de l'éducation
TAMBWE KIZOYA	Chef de Bureau Etudes/Division Budget
Etienne KAMBALE	CPSK Nord Kivu
Léopold KAHAVI	Coordonnateur/Service National des Statistiques Agricoles
MUYISA ISEMISINGI	Secrétaire/Division Energie
Tchernozem KAMBALE	Secrétaire provincial/UNTC
MUGISHO IMANI Jacque	ATB Bureau Etudes/Division ECO NAT
AYANZA TATWAVUNOKA	Conseiller/Ministère des Mines
David KATUMBI	Membre/Secteur privé/FEC
Jacques MUKITI	Chef de bureau/Contrôle et vérification/Division Budget
Athanase MUBILIKI	Chef de bureau Etudes/Division Agriculture
KAVUGHO KAYENGA	Chef de Bureau/ICDPS
Ansène KISANGANI	Coordon. Ass. BDD/CARITAS
Adellar CHOMBA	Chef de Bureau Etudes/Division Transcoms
KAKULE TAYISWIKA	Conseiller/Ministère de la Santé
MUSHALISHA Georges	Chef de Bureau/Division des Titres Fonciers
KISUBA HANSI	Chef de Bureau Etudes/Division Environnement
Cyrille NGADJO	EPP/Division Santé
Ernest BAMOU	Economiste Principal, PNUD-RDC
Jean AMISI MUTUAMBI	Economiste national, PNUD-RDC
Secrétariat technique, logistique et administration	
SELEMANI TUENA-MAMBA	Assistant à la coordination nationale/ OCDD
Asmini BWEBWE	Program associate/Politic and Strategy Unit/PNUD
Yannick WANGEVE MUTSUNGA	Cadre Technique/Division Provinciale du Plan Nord - Kivu
PALUKU KABAKA Denis	Chargé des Finance/Division Plan
MATEZUA Eric	Assistant/Ressources Naturelles, Environnement et Climat
MALOJI MPOYI Michaël	Infographiste/OCDD



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Copyright © OCDD - RD Congo 2017

7 Avenue Bahuka, Quartier Basoko, Commune de Ngaliema

Email : ocddplan@gmail.com – Tél : 0815090553 - 0852147777

Avec l'appui technique et financier du

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en RD Congo

